
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(56^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 5 novembre 1987

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5425).

Affaires étrangères

Premier ministre : droits de l'homme

Francophonie

M. Jean-François Mançel, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les droits de l'homme.

M. Claude-Gérard Marcus, suppléant M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères ; Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

M. le président.

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

MM. Marcel Bigeard,
Roland Dumas.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5446).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PREMIER MINISTRE : DROITS DE L'HOMME

FRANCOPHONIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé des affaires européennes, du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

La parole est à M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial. Monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, mes chers collègues, nous allons discuter aujourd'hui d'un sujet essentiel pour la France mais dont le cadre budgétaire strict n'est guère en rapport avec son importance puisque seul le cinquième des crédits qui concourent à l'action extérieure de la France figure au budget du Quai d'Orsay.

Cette dispersion, ce manque de moyens, parfois, ne doivent pas nous faire oublier, à nous et à l'opinion publique, l'importance de la mission de souveraineté qui incombe au ministère des affaires étrangères puisqu'il doit faire entendre la voix de la France dans tous les grands enjeux et conflits internationaux, défendre nos intérêts et ceux de nos ressortissants et s'attacher à faire respecter les droits de l'homme.

Pour remplir au mieux cette mission de souveraineté, vous disposez, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'un instrument diplomatique, consulaire et culturel qui a suscité et suscite de réelles interrogations qui vous ont conduit, à juste titre, à mettre en place une commission de réflexion présidée par M. Jacques Viot, ambassadeur de France.

Le rapport de cette commission de réforme et de modernisation, rendu au mois de juin, fondé sur une analyse globale, critique mais positive, trace les voies d'un avenir que le projet de budget pour 1988, comme d'ailleurs celui de 1987, commence à préparer mais qui justifieront inéluctablement des choix et des arbitrages d'une plus grande ampleur, vraisemblablement à court terme.

L'année 1988 se présente pour le ministère des affaires étrangères sous un jour moins favorable, certes, que l'année 1987 qui aura connu, on s'en souvient, une augmentation de 3,85 p. 100 des crédits et un redressement net par rapport aux années précédentes où le Quai d'Orsay se paupérisait.

Le montant des crédits atteindra 10 milliards de francs, ce qui correspond à une progression apparente de 1,66 p. 100 et à une croissance réelle de 1,38 p. 100, compte tenu des opérations de transfert et de l'effet de change.

Dans ce contexte d'augmentation, certes limité, je constate cependant avec satisfaction que vous avez su préserver l'essentiel : ainsi les crédits des relations culturelles avec l'étranger vont progresser plus vite que l'ensemble du budget, 2,3 p. 100 ; les dotations destinées à l'administration centrale, en hausse de 3,64 p. 100 permettront de financer la poursuite du plan informatique tandis qu'une augmentation de 8,60 p. 100 caractérisera les crédits d'assistance et de solidarité à l'égard de nos compatriotes expatriés.

Au sein du titre III, les dotations de matériel et de fonctionnement vont augmenter de 3,9 p. 100, et les crédits de presse et d'information de 5,8 p. 100. Les dépenses informatiques, pour leur part, progresseront de 12,56 p. 100, ce qui permettra de poursuivre les opérations en cours, qu'il s'agisse de l'informatique de gestion, de l'informatique documentaire ou de l'équipement d'une douzaine de consulats supplémentaires qui s'ajouteront à la quarantaine qui sont déjà informatisés.

Les dépenses en personnel correspondent à la part la plus lourde - près de 36 p. 100 de l'ensemble du budget, ce qui représente 10 712 emplois pour 1988. Le Quai d'Orsay va perdre des emplois, 164 au total, soit au titre de l'effort général de productivité demandé aux administrations, soit en contrepartie de mesures nouvelles en matière d'informatique.

La commission Viot souhaite une pause dans ces réductions d'effectif, arguant que, à défaut, l'ampleur de notre implantation diplomatique et consulaire devrait être réexaminée. Je constate d'ailleurs que pour l'année en cours le ministère a été sagement exonéré de mesures de gel d'emplois. Dans cet esprit, je considère comme vivement souhaitable qu'une norme générale de réduction des effectifs ne soit plus appliquée systématiquement au ministère des affaires étrangères.

C'est donc un traitement à part qu'il faudrait réserver au Quai d'Orsay, comme cela a été fait par la loi du 30 juillet 1986 à propos des conditions de recrutement de contractuels concernant les consulats et les ambassades. Il était, en effet, paradoxal que nos postes à l'étranger n'aient pu recruter que des contractuels étrangers. C'était une mesure indispensable au point de vue de la sécurité et favorable à l'emploi des Français à l'étranger.

Pour ces 1 454 000 Français de l'étranger, dont le rôle est essentiel à notre rayonnement international, le projet de loi de finances pour 1988 prévoit au chapitre 46-92 une mesure nouvelle de 10 millions de francs, soit une augmentation de 7,7 p. 100.

Les crédits consacrés aux allocations pour les personnes handicapées, nécessiteuses ou âgées vont augmenter ainsi de 7 millions de francs. Seront également majorées les dotations destinées à l'équipement de nos représentations diplomatiques et consulaires en matériels de communication et de stocks de sécurité, celles aussi permettant le renforcement de l'action des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle et celles, enfin, affectées aux bourses. L'année 1988 se traduira en effet par une augmentation du nombre des boursiers, le département ayant pris la décision d'étendre le bénéfice des bourses aux enfants des moyennes sections des classes maternelles.

De telles mesures ne peuvent qu'entraîner ma pleine adhésion, d'autant que j'ai pu, lors d'une mission récente au Maghreb, juger des difficultés de nos compatriotes expatriés, notamment les plus âgés.

J'espère que le Gouvernement ira encore plus loin et fera un geste supplémentaire en faveur de ceux qui œuvrent pour la présence de notre pays à l'étranger.

Outre cette inflexion sensible du budget, l'année 1988 confirmera la place privilégiée des relations culturelles. L'année dernière, j'avais souligné le caractère quasiment historique de l'inversion de tendance qui avait permis d'en finir avec la baisse de ces crédits et d'augmenter leur part dans le budget du département.

Pour l'an prochain, les moyens budgétaires de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques vont s'élever à 3835 millions de francs. Les dotations du titre IV augmenteront, base sur base et compte tenu de l'effet de change, de 5,7 p. 100. Pratiquement, tous les articles du chapitre 42-10 connaîtront une évolution positive qui atteindra plus de 14 p. 100 pour les alliances françaises et la diffusion du livre et de l'écrit en français.

Ces sommes entraîneront le renforcement de la solidarité francophone, conformément aux conclusions du sommet de Québec, avec l'installation d'un centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones et l'extension de TV 5 au Canada. Quant à Radio-France Internationale, sa couverture de diffusion sera améliorée avec la construction d'un centre émetteur en Asie, probablement en Thaïlande, construction à laquelle le ministère affectera une somme d'un peu plus de 11 millions de francs.

Le département poursuit également ses actions de coopération culturelle, scientifique et technique, en améliorant les conditions d'accueil des boursiers étrangers et des scientifiques de haut niveau et en aidant à la création de filières locales francophones d'enseignement supérieur, qui ouvrira à ceux qui ont choisi une formation en français le bénéfice d'un cursus complet.

Je ne dirai qu'un mot du problème des professeurs qui sont recrutés localement pour vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir nous décrire les grandes lignes d'une réforme qui devrait permettre de leur assurer un pouvoir d'achat de l'ordre de celui qu'ils auraient à Paris, à grade et à temps de service identiques. Je souscris d'ailleurs pleinement à la sagesse de la méthode expérimentale que vous avez retenue puisque, si j'ai bien compris, vous commencerez par tester votre réforme dès la rentrée prochaine, tout particulièrement dans la péninsule Ibérique.

Pour ce qui est des contributions internationales qui pèsent d'un poids très lourd dans le budget du département - plus de 23 p. 100 - je noterai simplement que les contributions obligatoires vont rester relativement stables du fait des politiques d'économies qui ont été menées dans les principales organisations internationales du système des Nations Unies. Par conséquent, notre rôle va se maintenir. Pourtant, il mériterait sans aucun doute d'être renforcé, compte tenu du rôle que la France exerce dans le monde.

Le 5 octobre dernier, devant la commission des finances, j'ai présenté un bilan nécessairement rapide de l'opération « Visas » : j'en ai souligné le succès réel et j'ai fait état de la capacité de réaction rapide du Quai d'Orsay, aidé dans sa tâche par les moyens budgétaires supplémentaires que nous lui avons consentis à l'époque. Dans un délai record, les locaux nécessaires ont été loués ou aménagés, le personnel recruté, et j'ai pu constater, lors de ma mission au Maghreb, que, passés les premiers jours, la situation est devenue rapidement satisfaisante. Qu'il me soit néanmoins permis d'exprimer un regret : si, au niveau des relations diplomatiques, la phase d'explication de cette nouvelle procédure a été parfaitement bien menée, d'une manière très efficace, il aurait sans doute été souhaitable de mener des actions médiatiques à l'égard de l'opinion publique pour mieux lui faire comprendre cette mesure. Je pense notamment aux Etats-Unis, où notre décision n'a pas toujours été parfaitement bien comprise par l'opinion publique américaine. En tout cas, la réussite du rétablissement des visas me paraît un exemple à méditer et prouve la capacité du département et de ses agents à s'adapter vite et bien.

La commission Viot, que j'évoquais en commençant, a souligné, à juste titre, que le ministère des affaires étrangères affrontait des problèmes internes difficiles, au premier rang

desquels on trouve, bien sûr, les questions de personnel - qu'il s'agisse de l'évolution des effectifs, des conditions de recrutement ou de déroulement des carrières. Mais il y a également des problèmes d'organisation administrative : coordination entre les postes et l'administration centrale, structures et fonctionnement de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, rôle du secrétaire général.

La commission Viot a également su montrer que, outre ces causes endogènes, existaient des causes exogènes, imputables à l'organisation générale de l'administration française et notamment à l'empiètement de divers ministères sur les attributions du Quai.

Face à ces problèmes, la commission de réforme et de modernisation propose diverses solutions entre lesquelles le Gouvernement devra arbitrer. Dans certains cas, ce peut être une œuvre de longue haleine. Mais je place mon espoir dans la volonté qu'a le Gouvernement d'agir, compte tenu de la haute idée qu'il a de l'importance de notre politique étrangère pour le rayonnement de la France.

La commission des finances a également fait preuve de cette confiance puisqu'elle a adopté les crédits du ministère des affaires étrangères pour l'année 1988. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, l'année en cours aura été une grande année européenne. Elle a vu, en effet, la célébration, le 25 mars dernier, du trentième anniversaire de la signature des traités de Rome. Mieux encore, le 1^{er} juillet, entrait en vigueur, avec quelques semaines de retard par rapport à la date initialement prévue, l'Acte unique européen, premier véritable exercice de mise à jour des traités communautaires depuis trente ans. Et, un an après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, la Communauté est l'objet de sollicitations pressantes de nombreux Etats qui veulent soit établir des relations plus étroites avec elle soit même en devenir membres.

Je ne partage donc pas ce que l'on appelle l'« europessimisme ». Sans donner dans un irréalisme forcené, je pense qu'en dépit de ses difficultés et ses blocages évidents, l'Europe communautaire progresse. Elle est d'ailleurs entrée dans nos mentalités, dans notre vie quotidienne, et j'en veux pour preuve le débat politique français.

Jamais, peut-être, la construction européenne n'a été aussi présente dans notre débat d'idées, et elle l'est d'une manière assez nouvelle. On n'en est plus aux grandes querelles que l'on qualifiait volontiers de théologiques il y a quelques années : elles sont dépassées. L'Europe est devenue un thème de large consensus, autour de problèmes concrets tels que la réalisation du marché unique et le développement des relations franco-allemandes.

En fait, la politique européenne de la France devient une politique spécifique. Elément essentiel, certes, de notre politique étrangère, elle se distingue toutefois de plus en plus nettement de l'action diplomatique générale du fait de ses liens croissants avec la vie intérieure française et du renforcement constant de la solidarité entre les nations de la Communauté. C'est pourquoi, comme l'année dernière, la commission des affaires étrangères a décidé que l'avis que j'émetts en son nom serait une réflexion sur l'évolution de la Communauté et la participation de la France à son fonctionnement.

Je ne mentionnerai les problèmes budgétaires que pour rappeler la crise financière de la Communauté et souligner que le taux de mobilisation de la T.V.A. de 1,4 p. 100 fixé par le conseil européen de Fontainebleau va se révéler insuffisant. En 1987, le budget de la Communauté n'aura pas permis, malgré l'adoption d'un rectificatif respectant ce plafond de 1,4 p. 100, d'assumer le financement des dépenses agricoles sur toute l'année.

Le projet de budget présenté par la commission pour 1988 prévoit un accroissement des dépenses d'au moins 9 p. 100. Il faudra donc, qu'on le veuille ou non, passer à un taux supérieur de mobilisation de la T.V.A. Le conseil européen de Copenhague sera saisi de cette question dans quelques jours. S'il parvient à un accord, il est d'ailleurs possible que ce soit dans des formes tout à fait différentes de celles qui avaient été envisagées à Fontainebleau.

Je m'en tiens là pour les questions budgétaires, d'autant qu'il n'existe pas, monsieur le ministre délégué, de budget spécifique des affaires européennes, pour en venir aux événements qui ont marqué ou qui marqueront la vie de la Communauté.

Ainsi que nous pouvons le constater, les chefs d'entreprise sont très préoccupés par la date fatidique du 31 décembre 1992. Ce sera une réalisation concrète : le grand marché existera, l'espace économique européen existera. Il reste cependant beaucoup à faire pour y parvenir puisque, actuellement, à peu près 20 p. 100 des décisions seulement ont été prises pour harmoniser les législations européennes. De ce point de vue je félicite le Gouvernement d'avoir rapproché les taux français des taux européens en matière de T.V.A. sur les automobiles et sur les disques, mais ce n'est là qu'un très modeste début.

Quant à la politique agricole commune, j'en souhaite une réforme profonde.

La commission a présenté, en septembre dernier, des propositions dans l'esprit du « livre vert » de 1985, tendant à la maîtrise des productions par l'introduction de stabilisateurs automatiques dans toutes les organisations communes de marchés. Il s'agirait d'assurer que le coût de chaque production pour le budget communautaire ne dépasse, en aucun cas, les crédits inscrits au budget. Une telle approche, tout à fait normale du point de vue comptable est de nature à satisfaire les exigences du Royaume-Uni qui lie depuis longtemps - cela a encore été le cas tout récemment au conseil européen de Bruxelles - l'acceptation d'une réforme du financement communautaire à un renforcement de la discipline budgétaire et à une maîtrise des coûts de la politique agricole commune.

Cependant ces propositions ne laissent pas d'être préoccupantes. Apparemment, la commission n'a qu'une vision très courte, trop exclusivement comptable, du problème agricole, sans voir les conséquences de ce qu'elle préconise pour l'aménagement du territoire européen, l'espace rural, l'emploi, les conditions de vie des agriculteurs, les possibilités d'accès à la profession, etc.

Je comprends bien que l'analyse de la commission se fonde principalement sur un constat obsédant : l'accumulation de stocks agricoles coûteux.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Je ne serai plus très long, monsieur le président, mais je trouve dérisoire de n'accorder que cinq minutes pour la présentation du budget des affaires européennes.

Selon un rapport présenté au Parlement européen par M. Michel Debatisse, les frais techniques et financiers de conservation des denrées excédentaires se seraient élevés en 1986 à 1 358 millions d'ECU auxquels il faut ajouter le coût de l'écoulement.

Ce constat ne doit pas conduire à l'idée que les productions excédentaires sont encouragées par un niveau de prix agricoles trop élevé dans la Communauté. Il faut en réalité tenir compte de l'industrialisation peut-être excessive de l'agriculture, dans laquelle une mentalité productiviste a conduit à réaliser des investissements d'une grande imprudence, de l'absence d'efforts pour exporter les excédents dans le tiers monde, et, surtout du non-respect de la préférence communautaire, dont on a pu chiffrer le coût à plus de 10 milliards d'ECU en 1986.

Je ne saurais trop, à cet égard, monsieur le ministre délégué, conseiller la lecture de l'intéressant rapport publié il y a quelques mois par une mission sénatoriale présidée par M. Jean François-Poncet, qui propose à la France un effort continu de production nationale d'aliments du bétail, afin d'améliorer la balance commerciale de notre pays et de diminuer les coûts de production en élevage.

Monsieur le président, en concluant ce bref résumé d'un rapport écrit auquel je suis obligé de renvoyer l'auditoire, je tiens à appeler l'attention sur deux points.

D'abord l'Europe ne saurait accomplir trop d'efforts pour le développement de sa recherche et de sa technologie. C'est dans cet esprit que votre rapporteur vous propose d'aller vers une académie européenne des sciences qui serait richement dotée et rendrait tout le prestige qu'elle mérite à une science européenne capable d'obtenir de meilleurs résultats.

Ensuite, s'agissant des organismes de l'Europe et puisque, grâce à l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, grâce à diverses autres institutions, il existe toute une construction dont il ne reste qu'à mettre en place le toit, je suis de ceux qui préconiseraient volontiers que l'on s'avance vers une véritable constitution européenne.

Monsieur le président, en vous remerciant de votre bienveillance, j'indique que j'ai proposé à la commission des affaires étrangères d'adopter les crédits du ministère, qu'une majorité de circonstance a repoussés. Je tiens cependant à souligner que, quelle que soit la modestie un peu excessive des crédits de ce ministère, j'en recommande l'adoption. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les droits de l'homme.

Après son intervention j'inviterai M. Marcus à présenter l'avis de la commission des affaires étrangères sur les relations culturelles et la francophonie, déposé par M. Xavier Deniau qu'il doit suppléer.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'an dernier, j'avais, à l'occasion de ce débat, déposé un très gros rapport sur les droits de l'homme dans le monde. Je n'agirai pas de même cette année, me bornant à présenter des ajustements en fonction des évolutions constatées, car, dans les quelques minutes qui me sont imparties, il ne me serait guère possible de me lancer dans une étude exhaustive de l'évolution des droits de l'homme dans le monde, d'autant que l'objet du rapport est d'abord d'étudier l'activité du secrétariat d'Etat et ses moyens.

Dans l'ensemble, l'année 1986 a été marquée par quelques progrès en matière de droits de l'homme et de liberté, dans la mesure où l'évolution favorable amorcée dans certains pays s'est confirmée.

Tel est le cas de l'Argentine où le succès péroniste a montré que les institutions fonctionnent régulièrement et que la démocratie semble assez bien installée.

C'est également le cas de la Turquie qui progresse dans la voie de la démocratisation. Le référendum qui a permis aux anciens dirigeants politiques de retrouver leurs droits civiques et la possibilité de se présenter à des élections est aussi un progrès dans ce sens.

Pour le reste du monde, les évolutions sont contrastées.

Au Chili, la situation continue d'être mauvaise, mais on voit apparaître certaines tolérances. En effet, si les réunions de partis politiques demeurent interdites, elles sont généralement tolérées ; la presse d'opposition n'est que modestement présente, mais elle existe tout de même.

La situation est également contrastée dans un des pays dont on parle le plus, l'Afrique du Sud. Sous certains aspects, elle s'est dégradée puisque les affrontements ont été de plus en plus brutaux entre les forces de police et les manifestants, les attentats ont commencé à se développer, les organisations nationalistes africaines ont soutenu plus ou moins des actions terroristes visant, par le supplice du collier, à tuer les Noirs qui acceptent de dialoguer avec le pouvoir blanc. Mais, dans le même temps, on peut relever des faits qui attestent d'une évolution favorable dans le sens du démantèlement de l'apartheid.

Ainsi, après la suppression du passeport intérieur, après la levée de l'interdiction des mariages mixtes, c'est l'un des blocs fondamentaux du « développement séparé » - la loi sur la résidence - qui vient d'être entamé puisque, désormais, les Noirs pourront s'installer dans des zones de peuplement blanc. On vient également d'apprendre que, dans la province du Natal, un organisme étatique mixte regroupant Blancs, Noirs et Indiens est en voie de constitution entre les autorités blanches du Natal et les autorités zoulous du Kwa Zoulu sous la direction du chef Buthelezi.

Je m'en tiens là pour l'Afrique du Sud, bien que ce pays eût mérité de plus longs développements.

L'un des problèmes essentiels en la matière est l'évolution en Union soviétique, car elle est la plus porteuse à la fois d'espérances et de déceptions possibles.

En effet, la politique d'ouverture et de transparence menée par le premier secrétaire du parti communiste soviétique Mikhail Gorbatchev a déjà donné des résultats puisqu'elle a permis à un certain nombre de dissidents, notamment à des *refuzniks* célèbres, de quitter l'Union soviétique. C'est un élément positif. On note également une meilleure circulation de l'information ; ainsi des personnalités étrangères dont le Premier ministre français ont pu tenir, à la télévision soviétique, des propos qui n'y avaient jamais été tenus.

Cependant l'inquiétude persiste, car on peut se demander si ce processus, qui est positif et qui peut entraîner les démocraties populaires dans la même voie, est simplement « cosmétique » à destination de l'opinion publique occidentale ou s'il est profond. Il faudra des années pour le savoir.

En Chine, l'ouverture annoncée par Deng-Xiaoping semble marquer le pas ces derniers temps et l'on peut avoir des inquiétudes compte tenu de certaines décisions revenant sur des mesures de libéralisation.

Pour ces deux grands pays 1987 et 1988 marqueront le chemin. Des évolutions positives se sont dessinées et nous espérons qu'elles se poursuivront.

Ailleurs dans le monde des situations dramatiques subsistent. Je pense, par exemple, à l'Afghanistan, au Cambodge et au Laos occupés, à l'Éthiopie.

J'arrête cette énumération puisque, dans le temps très restreint dont je dispose, je dois également traiter du rôle du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Chacun sait qu'il s'agit non d'un rôle de gestion administrative, mais d'un rôle d'impulsion, d'un rôle de donneur d'idées d'une magistrature d'influence. Son budget d'intervention n'est donc pas très élevé. Avec 12 millions de francs il ne subira qu'une légère diminution par rapport au budget de cette année où il atteignait 12,7 millions de francs. Cela tient à la politique de restrictions budgétaires. Il convient cependant d'ajouter à ce chiffre les 250 000 francs affectés au fonctionnement de la commission nationale consultative des droits de l'homme. Celle-ci a été installée et elle a déjà donné son avis sur d'importants projets concernant tant la politique intérieure française que la politique extérieure. Elle aura siégé à peu près sept fois en 1987.

Sur le plan international, le secrétariat d'Etat n'a cessé d'intervenir dans des domaines extrêmement variés. Il a retenu certaines priorités en matière de défense des libertés, notamment en ce qui concerne la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ainsi le secrétaire d'Etat s'efforce de faire aboutir l'initiative française relative à la tenue d'une conférence sur la dimension humaine de la C.S.C.E. Il a également tenu à affirmer la place de la France dans la lutte contre l'apartheid et il a contribué à aider les communautés noires victimes de cette politique en Afrique du Sud.

Il est positif qu'à la suite de la ratification de la convention européenne des droits de l'homme 422 requêtes individuelles seulement avaient été adressées, au 31 juillet 1987, à la commission européenne des droits de l'homme qui n'en avait retenu que sept.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue !

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. M. le président me rappelant à l'ordre sur les droits de l'homme qui ne bénéficie que d'un temps restreint,...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Trop restreint !

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. ... je conclus en indiquant que le secrétaire d'Etat a développé toute une action en faveur du renforcement des droits de l'enfant - cela s'est traduit dans l'adoption de la loi sur l'exercice de l'autorité parentale - de la promotion des droits de l'homme dans l'enseignement secondaire, de l'amélioration du dispositif de lutte contre le racisme et du développement de l'aide humanitaire française.

J'avais conclu à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat mais, comme pour le rapport présenté par M. Daillet, une majorité de rencontre n'a pas permis l'adoption de ces crédits et la commission a voté contre l'avis du rapporteur.

M. le président. Monsieur Marcus, je vous invite maintenant à présenter le rapport pour avis de M. Xavier Deniau, élaboré au nom de la commission des affaires étrangères, sur les relations culturelles et la francophonie.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis suppléant. Notre collègue M. Xavier Deniau ayant été invité par M. le président de l'Assemblée nationale, en qualité de fondateur de l'association France-Québec, à l'accompagner aux obsèques du président René Lévesque, m'a demandé de le suppléer, ce que je fais bien volontiers.

Le projet de budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1988 s'élève à 3 835 millions de francs, ce qui représente 36,07 p. 100 du budget des affaires étrangères contre 35,34 p. 100 dans le budget de l'année 1987.

Il faut signaler des mesures nouvelles d'un montant de 185,7 millions de francs, dont la première porte sur les conditions d'accueil des boursiers étrangers en France : allocation mensuelle d'entretien et augmentation des allocations versées aux scientifiques de haut niveau. Votre rapporteur estime que la politique menée dans ce domaine suit la bonne orientation : privilégier la qualité plutôt que la quantité.

Le ministère entend mener en 1988 une autre action en matière de bourses, afin de mettre en place des filières francophones d'enseignement supérieur. Une telle politique tend à corriger un défaut essentiel du système d'enseignement du français à l'étranger. Il s'agit d'éviter que les anciens élèves d'établissements français à l'étranger titulaires d'un baccalauréat français ne poursuivent pas leurs études dans l'enseignement supérieur français et lui préfèrent, par exemple, le système américain. Cela est actuellement trop souvent le cas et c'est pour cela que les mesures nouvelles adoptées dans ce domaine vont dans le bon sens.

Une autre mesure nouvelle est la contribution au fonds Africa. Votre rapporteur ne peut que se féliciter de la volonté du Gouvernement français d'accroître la coopération bilatérale avec les pays lusophones d'Afrique, en particulier l'Angola et le Mozambique, et de les associer davantage à la francophonie. Cependant, il ne faudrait pas que l'on puisse supposer que, par l'intermédiaire du fonds Africa, la France apporterait son soutien à des opérations de lutte armée.

Dans le domaine de l'action extérieure, votre rapporteur a toujours souhaité que le ministère des affaires étrangères conserve un rôle actif à l'égard des investissements de Radio France Internationale. De ce point de vue, il se félicite de l'inscription dans le budget de la D.G.R.C.S.T. d'une somme de 11,3 millions de francs destinée à l'installation d'un émetteur de R.F.I. en Extrême-Orient. Pourtant, le projet d'installation en Thaïlande semble avoir été annoncé de façon quelque peu prématurée.

Il conviendrait d'ailleurs, pour un meilleur fonctionnement des émissions de R.F.I., de choisir un site à l'abri des sursauts politiques, où la maintenance technique serait assurée et où les télécommunications pourraient être considérées comme sûres.

A propos des conclusions de la commission présidée par M. Jacques Viot, votre rapporteur estime qu'il est indispensable que les services de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques à Paris n'aient plus à traiter de la gestion concrète des personnels, laquelle devrait être confiée à un office ou à une agence. La direction générale ne devrait traiter que des affectations et des questions sensibles.

Il paraît indispensable que soit reprise, d'une manière ou d'une autre, la publication d'un rapport périodique d'activité de la D.G.R.C.S.T. afin d'en permettre l'évaluation.

Enfin l'audit proposé par le rapport Viot devrait être effectué le plus rapidement possible et porter sur l'ensemble de la direction générale, afin d'accroître l'efficacité des actions menées et de diminuer le poids des dépenses de rémunération des personnels. Il devra sans doute être fait appel à une personnalité extérieure au département.

M. Xavier Deniau a ensuite tenu à rendre compte d'une mission qu'il a effectuée au Maroc, pays qui, en 1987, était l'objet de 12,25 p. 100 des crédits d'intervention de la direction des affaires culturelles. Il en a conclu que tout changement d'orientation politique du Maroc risquerait de se traduire, comme naguère en Egypte, par une disparition de notre enseignement.

Les établissements français y sont la simple transposition des habitudes, des pratiques et des avantages d'un établissement en France. Le système actuel doit évoluer, afin de passer d'une situation statutaire à une situation contractuelle.

Il ne faut pas mettre face à face les deux Etats, mais associer les autorités locales aux parents d'élèves et aux représentants de l'administration française dans la gestion des établissements.

Votre rapporteur ne propose pas de toucher au nombre d'établissements d'enseignement français au Maroc, mais d'en changer la nature. Cela aura, de plus, l'avantage d'obliger à opérer les recrutements de personnels d'enseignement sur une base conventionnelle faisant apparaître les droits et devoirs des personnes recrutées et des établissements recruteurs.

Sur la réforme des « détachés au barème », un accord est intervenu entre le ministère des affaires étrangères et celui de l'économie, des finances et de la privatisation.

La réforme envisagée touchera, dans sa première phase, l'ensemble des pays européens ; dès 1988, l'Espagne, le Portugal, la Grèce seront concernés et, sous réserve d'un examen précis des possibilités de l'appliquer, très probablement la R.F.A. et la Belgique.

Les compléments apportés aux rémunérations des recrutés locaux et l'abondement des moyens de formation et de recyclage seront financés par la suppression d'un nombre limité de postes au barème qui seront remplacés par des enseignants recrutés localement, titulaires ou non de l'éducation nationale.

Les établissements recevront, sous forme de subventions, les sommes nécessaires au recrutement local d'enseignants destinés à remplacer au minimum nombre pour nombre les détachés budgétaires dont les postes auront été supprimés.

Le ministère s'est engagé à ce que l'économie générale de la réforme et le calendrier prévisible d'entrée en vigueur soient communiqués à la commission des affaires étrangères dans les meilleurs délais.

A propos du recrutement des enseignants français à l'étranger, le système actuel aboutit à ce que le ministère des affaires étrangères gère un personnel dont il ne maîtrise ni le choix, ni l'affectation.

Le ministère a indiqué à votre rapporteur qu'une réforme était en cours. Elle conduira à ce qu'un double de tous les dossiers de candidature à un poste à l'étranger soit dorénavant adressé au ministère des affaires étrangères et à ce que l'inspection générale du ministère de l'éducation nationale intervienne pour le « dépistage » des candidats aux postes les plus importants.

La direction des affaires culturelles doit retrouver une marge de manœuvre et le candidat n'être retenu qu'après un entretien de motivation et les conclusions d'un stage de formation. Elle doit être à l'origine de la définition d'un véritable contrat sous la forme d'une lettre de mission rappelant dans le détail à l'intéressé ses droits et ses devoirs compte tenu de son pays d'affectation.

A propos de la francophonie, puisque ce rapport concerne aussi la francophonie, il apparaît que le rôle de l'agence de coopération culturelle et technique devrait être accru. Elle devrait être le véritable secrétariat exécutif du suivi des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis suppléant. Je termine, monsieur le président.

Les engagements pris à Québec, comme l'ensemble des actions menées par la France dans le domaine de la francophonie, doivent apparaître comme un démembrement, non pas de la coopération bilatérale avec des pays francophones, mais de la coopération multilatérale qui se traduit le plus souvent par un monolinguisme anglais. La francophonie, c'est avant tout l'utilisation du français comme outil d'une nouvelle coopération multilatérale.

Le rapporteur souhaite que le Gouvernement précise les conditions dans lesquelles il entend mettre en œuvre l'engagement pris par le ministre des affaires étrangères lors du sommet de Québec, d'établir une ligne budgétaire pour les organisations non gouvernementales auprès de l'agence de coopération culturelle et technique.

Lors du vote de la loi de finances pour 1987, un amendement avait demandé que, dans l'état recapitulatif des crédits concourant à l'action culturelle de la France à l'étranger présentés chaque année, en annexe à la loi de finances, soient identifiés ceux qui sont relatifs à la francophonie. Cet état a été mis en distribution hier.

Enfin, estimant que le foisonnement des organismes paraît normal et sain dans le secteur associatif, mais qu'il est à éviter dans l'administration, votre rapporteur souhaite vivement que soit engagée une réflexion d'ensemble sur ce que devraient être les structures officielles de la francophonie.

Mais il faut se féliciter d'avoir vu ces dernières années la création du secrétariat d'Etat à la francophonie, la création d'une commission spéciale de la francophonie à l'Académie française, la multiplication des manifestations francophones et la tenue des deux sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement de la francophonie. Une telle idée de solidarité des peuples francophones pour une mise en commun de leurs moyens et de leur volonté de développement rejoint ainsi l'intérêt de l'opinion publique et des médias qui leur faisait défaut. La francophonie ne peut pas être en dehors de l'opinion des peuples une simple construction gouvernementale et administrative.

Lors de l'examen en commission, M. Jean-François Deniau, qui rapportait, estimant qu'un certain nombre de renseignements qu'il avait demandés au ministère ne lui étaient pas encore parvenus, s'en était remis à la sagesse de la commission. Celle-ci a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères. Depuis lors, M. Deniau m'a précisé qu'il avait reçu les renseignements demandés.

Je ne puis donc que suivre l'avis de la commission qui a adopté vos crédits, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je dois préciser à l'Assemblée que ce n'est pas la présidence qui a décidé de la répartition des temps de parole entre les rapporteurs, mais la commission.

La parole est à M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je viens donc pour la deuxième année consécutive apporter dans ce débat budgétaire du ministère des affaires étrangères le point de vue de la commission de la défense. Car affaires étrangères et défense sont intimement imbriquées. Ce sont les deux domaines que privilégie le chef de l'Etat, et qui font d'ailleurs l'objet d'un large consensus entre le Président de la République et le Gouvernement, et même entre la plupart des représentants du peuple, à l'exception de ceux du parti communiste.

Nous avons tenté de situer la position de la France dans le monde là où sa puissance militaire étaye sa politique, dans le contexte plus large de la rivalité des deux blocs, car le monde bipolaire continue de caractériser la situation mondiale faite de confrontations et de dialogues entre les deux super-puissances.

Il est précisément particulièrement intéressant que ce débat ait lieu à la veille de la signature de l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires, à Washington, entre M. Reagan et M. Gorbatchev. En apparence, les choses évoluent car, pour la première fois, les négociations vont aboutir à une réduction des armes nucléaires, celles de portée intermédiaire de 1 800 à 5 500 kilomètres et celles de plus courte portée, de 500 à 1 800 kilomètres. C'est ce qu'on appelle l'option double zéro.

Sans doute peut-on se réjouir de voir disparaître des armes aussi redoutables mais, en réalité, la majorité de votre commission de la défense estime, avec le Premier ministre et le ministre de la défense nationale, que cet accord affaiblit la défense de l'Europe. Les Soviétiques y trouvent des avantages considérables, ne serait-ce que du fait que cela leur permet de conforter leurs dépenses civiles pour la modernisation de leur économie. Mais c'est surtout par ses effets sur les Européens que cet accord peut être redoutable et conforter encore la puissance de l'Union soviétique. On peut craindre, en effet, que l'accord ne conduise au découplage des Etats-Unis et de l'Europe occidentale, ne favorise le courant neutraliste en Allemagne de l'Ouest et ne mène à la dénucléarisation totale de notre continent par l'option triple zéro, qui serait à l'évidence très grave de conséquences. Il nous faut donc, nous autres Européens, réagir, et c'est là que la France a un rôle clé à jouer.

En effet, il est maintenant prouvé depuis Reykjavik que le grand allié américain peut s'entendre avec l'Union soviétique sans accord préalable des Européens. Aussi convient-il que

ces derniers s'unissent, afin de peser d'un plus grand poids dans le dialogue Est-Ouest et prennent une plus grande part à leur propre défense au sein de l'Alliance atlantique en constituant ce qu'on appelle le pilier européen de l'Alliance.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Lolo Bouvard, rapporteur pour avis. L'Europe se cherche depuis longtemps, trop longtemps : l'Europe économique, l'Europe politique et maintenant l'Europe de la défense. Pour ce faire, il est fondamental de renforcer encore le couple franco-allemand, cœur du dispositif européen et moteur de l'union européenne.

Certes, le rapprochement franco-allemand est une réalité, car les deux pays sont étroitement complémentaires, mais les conceptions en matière de défense ne sont pas identiques, les Allemands souhaitant réduire l'affrontement à un conflit conventionnel, la France privilégiant l'utilisation de l'arme nucléaire et la dissuasion nucléaire dans son ensemble. Il convient notamment que la France démontre à l'Allemagne sa volonté et sa capacité de se projeter vers l'avant si un conflit l'exigeait. C'est chose faite depuis « Moineau hardi ». La loi de programmation a d'ailleurs fort bien déclaré que, si la survie de la nation se jouait aux frontières du pays, sa sécurité pouvait se jouer aux frontières de ses voisins - notamment, les frontières de l'Allemagne de l'Ouest.

Toutes les initiatives qui se sont fait jour dernièrement, le projet de création d'une brigade franco-allemande, le projet de création d'un conseil de défense commun, vont dans le bon sens, de même qu'une coopération accrue dans le domaine des armements, comme en témoigne le programme de l'hélicoptère de combat, afin d'alléger les coûts et mener à une plus grande inter-opérabilité des armes. De même, avec l'Angleterre, la France peut resserrer les liens dans les domaines de la défense nucléaire et, avec l'Italie et l'Espagne, dans les domaines de la détection aéroportée et des satellites d'observation.

Le rôle de l'U.E.O. est sur ce point particulièrement significatif. Elle vient d'ailleurs d'élaborer une charte de la sécurité européenne.

Mais la France, pour essentielle que soit sa participation à la défense de l'Europe et de l'Atlantique Nord, est également présente sur les théâtres d'opérations extérieurs, sur d'autres continents et d'autres océans. Au Moyen-Orient, en Afrique, dans le Pacifique Sud, la France agit avec des moyens très importants : 25 000 hommes sont stationnés hors d'Europe, et sur ces théâtres d'opérations, en 1987, 7 000 hommes ont été engagés pour un coût de deux milliards de francs. Ce faisant, la France qui s'engage défend ses intérêts propres, certes - accès au pétrole et liberté de la navigation au Moyen-Orient, sauvegarde de l'indépendance de ses amis en Afrique, francophonie africaine qui donne à la France son « allonge » politique, centre d'expérimentation au Pacifique et présence dans un territoire français du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie - mais elle contribue aussi à la défense du monde libre face aux visées expansionnistes des clients de l'U.R.S.S. et aux menées déstabilisatrices de cette super-puissance, car l'Occident demeure vulnérable dans le Golfe, en Afrique et dans le Pacifique Sud.

Le rapport de la commission de la défense passe en revue les efforts de la France dans ces zones sensibles, les moyens militaires mis en œuvre et la situation internationale résultant des rapports des forces en présence.

De ces engagements, nous retirons un certain nombre d'enseignements, tels que l'importance de notre marine pour une action comme celle entreprise dans le golfe Persique, et notamment l'importance des porte-avions ; l'importance de la politique des bases, Djibouti, Bangui, Libreville, Abidjan, Dakar, tant pour notre action au Moyen-Orient que pour notre intervention au Tchad ; la nécessité de renforcer l'appui aérien et de posséder l'allonge nécessaire au transport de nos troupes et du matériel par des avions de transport à long rayon d'action ; la nécessité, enfin, d'une diplomatie active, notamment vis-à-vis de pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour préserver, coûte que coûte, notre présence dans le Pacifique.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission de la défense s'accorde à trouver une grande cohérence dans la politique française, qui agit de façon indépendante, mais en concertation et solidarité avec ses alliés et en y mettant les moyens nécessaires.

De fait, la France s'est dotée des moyens de sa politique - je pense à sa force nucléaire, à ses moyens modernes d'armement conventionnel. Elle prend avec la loi de programmation militaire - les grands programmes, les missiles, les satellites - et avec les récentes initiatives du ministre de la défense - je songe aux A.W.A.C.S. et aux avions de transport à long rayon d'action - les mesures qui s'imposent aujourd'hui.

Pour l'avenir, il nous faut envisager une solidarité encore accrue avec nos alliés européens pour bâtir l'Europe et constituer ce pilier européen au sein de l'Alliance atlantique, en continuant notamment à nous rapprocher de l'Allemagne, à qui l'on est en droit de demander de faire de même à notre égard.

Solidarité accrue également avec nos alliés sur les théâtres extérieurs, où nos interventions se côtoient, s'imbriquent et se complètent.

Et puis, il nous faudra continuer de renforcer notre potentiel militaire en appliquant scrupuleusement cette excellente loi de programmation militaire votée à l'unanimité, moins les communistes, et, s'il le fallait, en allant au-delà, pour faire pièce à la supériorité soviétique, tant il est vrai que la liberté et l'indépendance n'ont pas de prix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention les rapports concernant les différentes sections du budget de mon ministère qui vous ont été présentés, au fond et pour avis, au nom des commissions des finances, des affaires étrangères et de la défense. Je remercie vivement tous les rapporteurs pour l'attention qu'ils ont consacrée aux prévisions de ce budget, c'est-à-dire aux moyens que notre pays, à travers la représentation nationale, estime devoir mettre à la disposition du Gouvernement pour assurer notre présence et notre action dans le monde. Je les remercie tout particulièrement de leurs avis - y compris, naturellement, de leurs avis critiques -, de leurs suggestions et de la contribution qu'ils ont bien voulu apporter ainsi à la réflexion que nous devons mener ensemble à ce sujet.

Le projet de budget que je vous soumetts s'élève à 10 517 millions de francs, en progression de 1,7 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est une croissance moyenne. C'est un résultat qui n'est pas aussi satisfaisant que nous l'aurions tous souhaité. Mais, tout compte fait, ce n'est pas un budget médiocre. C'est pourquoi j'espère que l'Assemblée voudra bien l'approuver, en tenant compte de l'effort que nous avons fait pour tirer le meilleur parti des ressources qui nous ont été attribuées.

Nous avons dû, en effet, concilier deux impératifs contradictoires. D'une part, ce budget devait - conformément à la règle fixée par le Premier ministre - être élaboré dans un souci de rigueur de gestion et dans une perspective d'économies ; d'autre part, je tenais absolument - et c'est le deuxième impératif - à poursuivre l'action que je m'étais assignée, dès ma prise de fonctions en mars 1986, en vue de la modernisation de l'administration dont j'ai la charge et de la relance de nos actions culturelles et de coopération. Donc, budget de rigueur, mais aussi budget poursuivant rigoureusement l'effort de redressement et d'adaptation auquel je me suis engagé devant vous, il y a un an.

S'agissant de la modernisation des moyens, structures et méthodes de travail, le projet de budget pour 1988 peut être considéré comme relativement satisfaisant, puisque les crédits de fonctionnement et d'équipement enregistrent de nouveau une progression substantielle : les dotations de matériels et de fonctionnement des services s'accroîtront de 3,9 p. 100, tandis que les moyens informatiques seront relevés de 12,5 p. 100.

Cette progression permettra l'informatisation de vingt nouveaux consulats, ainsi que celle de deux ambassades. Au total, à la fin de 1988, cinquante-six consulats auront été informatisés.

L'effort d'informatisation sera également poursuivi à l'administration centrale, qu'il s'agisse du service central de l'état civil, installé à Nantes, ou de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et des directions

géographiques. Nous procédons, en particulier, à l'acquisition des équipements de la future banque centrale des visas, qui sera placée au centre informatique de Nantes et qui sera reliée à nos consulats ainsi qu'aux fichiers du ministère de l'intérieur. Je tiens à souligner, au moment où l'obligation du visa d'entrée en France a été généralisée, l'importance de cet équipement, qui permettra d'accélérer la procédure de délivrance des visas, tout en nous apportant toutes les garanties nécessaires sur le plan de la sécurité.

Mais la qualité et l'efficacité de notre instrument diplomatique reposent, avant tout, sur l'existence d'un personnel compétent, motivé et suffisamment nombreux.

Mon département contribue, cette année encore, à l'effort général de réduction des effectifs qui concerne l'ensemble de l'administration ; mon budget enregistre ainsi la suppression de 135 postes - dont 50, il est vrai, en compensation de l'informatisation ; dans le même temps, 26 autres emplois ont été gagés, notamment pour le recrutement d'agents supplémentaires pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - dont les moyens seront accrus de huit millions de francs - dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement en matière d'immigration, afin que les demandes de statut de réfugié soient instruites dans un délai beaucoup plus bref.

Au total, en quatre ans, mon département aura consenti un effort de 480 suppressions d'emplois de toutes catégories. Je crois que le moment est venu de marquer que cet effort a atteint ses limites. De nouvelles suppressions d'emplois ne manqueraient pas, désormais, de mettre en cause l'universalité de notre présence dans le monde, de porter atteinte à notre rayonnement économique et culturel, de compromettre notre action consulaire en faveur des communautés françaises dont la présence et le rôle à l'étranger sont si essentiels. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement est parfaitement conscient de ces risques. Le ministre délégué, chargé du budget, a d'ailleurs accordé à mon département, ainsi que l'a signalé M. Mancel, rapporteur spécial, une exemption temporaire des gels d'emplois jusqu'au 31 décembre. Il me paraît indispensable que cette mesure soit prorogée *sin die*.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, je ne m'étendrai pas, mesdames, messieurs les députés, sur les qualités des agents du ministère des affaires étrangères. Vous connaissez parfaitement leur compétence, leur dévouement et leur sens du service de l'Etat, qui ont toujours été un atout majeur de notre politique étrangère. Aujourd'hui se pose la question de l'avenir du recrutement de ces agents. Le moment approche, en effet, où nous devons compenser le départ massif à la retraite des agents issus de la France d'outre-mer et du contrôle civil, dont l'expérience et la connaissance du terrain, notamment de l'Afrique, ont été un apport particulièrement précieux pour le département.

Sur ces questions, comme sur toutes celles qui intéressent le fonctionnement de ministère, j'avais confié, en accord avec le Premier ministre, à une commission présidée par M. Jacques Viot, ambassadeur de France, la tâche de mener une réflexion d'ensemble sur la modernisation de notre outil diplomatique. Comme le sait votre assemblée, le rapport de M. Viot contient de nombreuses suggestions. En matière de recrutement, celles-ci s'articulent autour de quelques grands axes, qu'il s'agisse de la formation dispensée à l'École nationale d'administration aux futurs diplomates, de l'aménagement du concours du cadre d'Orient, dont le recrutement doit être élargi, ou encore de l'amélioration des perspectives de carrière des secrétaires adjoints des affaires étrangères, qui sont, à mon sens, assimilés à tort aux attachés d'administration centrale, alors que leur recrutement, leur vocation et les responsabilités qui leur sont confiées ont une spécificité incontestable.

Sur l'ensemble de ces points - importance des effectifs, recrutement et carrière des agents - je soumettrai prochainement au Premier ministre et aux ministres concernés un ensemble de propositions précises permettant d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, la rénovation de notre instrument diplomatique.

La politique de redressement et d'adaptation que nous avons engagée l'an dernier concernait bien entendu, avant tout, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Nous avons obtenu un relèvement de la part du budget du ministère des affaires étrangères consacré à l'action de cette direction, qui avait constamment diminué

depuis plus de quinze ans. Cette tendance sera maintenue en 1988 : les crédits de la direction générale augmenteront de 2,23 p. 100 et représenteront 36,07 p. 100 du budget total, au lieu de 35,37 p. 100 en 1987 et 33,4 p. 100 en 1986.

Certains secteurs d'intervention se verront doter de crédits en substantielle augmentation : les actions culturelles, 8,8 p. 100 ; la coopération scientifique et technique, 6,7 p. 100 ; l'enseignement, 3,25 p. 100.

Je soulignerai devant votre assemblée tout particulièrement trois mesures qui me paraissent essentielles et sont tout à fait significatives de l'esprit dans lequel ce budget a été préparé.

Tout d'abord, l'accroissement de l'aide publique au développement, conformément à la décision du Premier ministre de porter notre effort financier en faveur des pays du tiers monde à 0,54 p. 100 du P.N.B. Mon budget comporte une mesure nouvelle de 173,7 millions de francs à cet effet. Un effort nouveau sera fait, en particulier, en direction de l'Angola et du Mozambique, où je me rendrai en visite officielle au mois de janvier. Notre objectif, dans ces pays, est clair : il s'agit de conforter la francophonie et de favoriser le rapprochement avec le monde occidental. Une aide accrue sera également consacrée aux petits Etats du Pacifique Sud, afin d'y renforcer notre présence et de contribuer au développement général de la région, où nous avons une présence et des intérêts à défendre.

Par ailleurs, des moyens nouveaux seront affectés à la lutte contre le SIDA, dans le prolongement de la conférence internationale que nous avons récemment organisée à Paris avec Mme Michèle Barzach. Un effort sera également fait en matière de coopération universitaire par la mise en place de filières francophones d'enseignement supérieur, qui permettront aux élèves sortant de nos établissements d'enseignement secondaire, notamment dans les disciplines scientifiques, de poursuivre leurs études en français dans le supérieur. Enfin, il a été décidé de relever fortement le taux des bourses accordées aux étudiants et chercheurs étrangers. Il s'agit là, vous le savez, d'un outil essentiel de notre action culturelle d'aujourd'hui, de notre rayonnement et de notre expansion de demain.

La deuxième mesure sur laquelle je souhaite mettre l'accent porte sur l'audiovisuel extérieur, auquel nous consacrons 23,3 millions de francs supplémentaires. Vous le savez, mesdames, messieurs les députés, il s'agit, là aussi, d'un secteur dont l'importance pour l'avenir de notre présence à l'étranger ne cesse de croître. C'est en effet par les nouvelles techniques de la communication que non seulement notre rang de puissance culturelle dans le monde sera préservé, mais également l'avenir de notre langue. Nous l'avons bien perçu au récent sommet francophone de Québec, où les propositions concernant l'audiovisuel - c'est à dire TV 5-Canada et la création d'un centre d'échanges multilatéral d'images francophone - ont été au premier rang des propositions ayant recueilli l'unanimité.

Notre effort portera donc, en matière de télévision, sur l'extension de TV 5 au Canada et, en matière radiophonique, sur l'extension de R.F.I. en Asie, dans un premier temps par le biais de locations ou d'échanges de fréquences, ultérieurement par l'installation d'un émetteur. J'ajoute, enfin, que le Gouvernement a confié à M. Michel Péricard, député des Yvelines, une mission de réflexion visant à la définition d'une stratégie globale de l'audiovisuel extérieur et à la programmation, à travers un plan pluriannuel, des moyens indispenables à y consacrer.

Puisque je viens d'évoquer cette importante rencontre francophone de septembre dernier, je voudrais rappeler tout l'intérêt que nous attachons à ces actions multilatérales, menées avec nos partenaires francophones. Les décisions prises à Québec se traduiront, pour mon département, par une contribution de près de 70 millions de francs pour 1988, dont 13 millions de francs proviendront du prochain collectif de décembre. Ces moyens nous permettront de tenir nos engagements et de démultiplier notre action propre.

J'en viens enfin à la troisième mesure dont je souhaite vous parler, bien qu'elle ne soit pas, *stricto sensu*, une mesure budgétaire. Elle concerne le fonctionnement et la qualité de notre réseau d'enseignement à l'étranger. L'année dernière, votre assemblée s'était fait, à juste titre, l'écho des conséquences de l'écart existant entre les rémunérations des diverses catégories d'enseignants. J'ai tenu à ce que cette question soit étudiée avec la plus grande attention et à ce

qu'une solution soit définie rapidement. Aussi suis-je heureux de vous annoncer que, en accord avec mon collègue chargé du budget, les rémunérations des enseignants recrutés localement, ainsi que les soutiens à leur formation et à leur recyclage, seront accrus sensiblement à compter de la rentrée 1988. Ces mesures, qui seront financées par la suppression d'un nombre limité de postes au barème, bénéficieront d'abord à des enseignants résidant dans quelques pays d'Europe, puis seront élargies, progressivement sur six ans, à l'ensemble de notre réseau.

Je veux souligner également, devant votre assemblée, l'effort spécial qui est fait en faveur de nos compatriotes de l'étranger. Je salue, à cette occasion, le rôle particulier joué à mes côtés par le secrétaire d'Etat, M. Bariani, qui met tout son talent et toute son ardeur au service des Français de l'étranger. Les aides spécifiques accordées à ceux-ci augmenteront de 7,7 p. 100 et bénéficieront particulièrement aux personnes âgées et nécessiteuses, auxquelles nous devons manifester en priorité notre solidarité, surtout en période de difficultés économiques. Elles concerneront également la scolarisation des enfants français, le fonctionnement du conseil supérieur des Français de l'étranger, la fourniture d'équipements radio destinés aux communautés françaises établies dans les zones dangereuses, ainsi que les rapatriements.

Enfin, j'ajoute qu'une mesure nouvelle de 4 millions de francs confortera la vocation européenne de Strasbourg, grâce à l'amélioration de sa desserte aérienne.

J'en arrive, à présent, à l'exposé des grandes lignes de notre politique étrangère proprement dite. Je concentrerai mon exposé sur les questions Est-Ouest, l'Europe, le Proche et le Moyen-Orient, l'Afrique et le problème de l'endettement.

Je voudrais tout d'abord faire le point des négociations américano-soviétiques sur le contrôle des armements, à un mois du sommet de Washington, et de leurs implications pour l'Europe.

L'accord sur les F.N.I. est désormais acquis depuis les rencontres de MM. Shultz et Chevvardnadze, à Washington et à Moscou. L'essentiel des difficultés qui subsistaient ont été levées à cette occasion.

L'échéancier du démantèlement des ogives et des lanceurs s'étendra sur trois ans.

La destruction des soixante-douze Pershing 1 A interviendra au cours de la même période, et le Gouvernement de la R.F.A. se déclare satisfait de l'arrangement trouvé.

La vérification, aux Etats-Unis et en U.R.S.S., ainsi que sur les bases américaines situées dans les cinq pays européens où étaient stationnés ces missiles, s'effectuera sur place, dans les limites d'un quota annuel renouvelé pendant dix ans.

En définitive, plus d'un millier d'ogives nucléaires disparaîtront ou seront transformées, mais chacun doit être conscient que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en conserveront encore, chacun, dix fois plus dans leurs arsenaux stratégiques.

Les réductions des armements stratégiques ont constitué l'essentiel des discussions de MM. Reagan et Gorbatchev, il y a un an, à Reykjavik. Le principe d'une réduction de moitié de ces arsenaux avait alors été retenu, ce qui devrait ramener le total des armes stratégiques dont disposeraient les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à la fin des années 90 au niveau qu'ils atteignaient déjà à la fin des années 70.

Les progrès qui ont été réalisés depuis l'an dernier dans le cadre des négociations bilatérales S.T.A.R.T., c'est-à-dire sur les arsenaux stratégiques, menées à Genève portent sur la définition des sous-plafonds qui viendraient encadrer l'évolution prévisible des trois catégories d'armes stratégiques - bombardiers, sous-marins, missiles intercontinentaux.

Au fur et à mesure que progressaient les négociations F.N.I., on a assisté, de part et d'autre, à une nouvelle insistance sur la priorité qui devrait être conférée aux S.T.A.R.T. Désormais reconnue, tant par M. Gorbatchev que par M. Reagan, elle rejoint à la fois la séquence logique du contrôle des armements nucléaires et nos propres positions, puisque la France s'est toujours prononcée en faveur de la réduction des arsenaux nucléaires, en commençant, bien entendu, par là où ils sont les plus importants, comme l'a rappelé récemment le Président de la République.

J'ajouterai que, en l'absence d'un plafonnement des systèmes stratégiques, un accord F.N.I. perdrait beaucoup de sa portée puisque, par hypothèse, son contournement par le

haut serait assuré. Il serait vain, en effet, de se féliciter de l'élimination de 810 ogives de SS-20, essentiellement dirigées vers l'Europe occidentale, si, simultanément, le même nombre d'armes capables, par hypothèse, d'atteindre les mêmes cibles en Europe se retrouvaient sur un système dit stratégique, comme par exemple, le nouveau SS-25 soviétique.

Les perspectives de réductions des armements stratégiques des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. sont désormais liées à l'avenir du programme de l'initiative de défense stratégique.

Un accord sur la réduction de 50 p. 100 des armements stratégiques des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. n'est, en effet, envisageable pour Moscou que si, parallèlement, il existe une entente sur la stabilisation des systèmes défensifs spatiaux. Depuis trois ans, les positions se sont quelque peu assouplies de part et d'autre.

Les Soviétiques n'exigent plus une renonciation en bonne et due forme à l'I.D.S., même si leur position au fond ne s'est en rien modifiée. Les Américains reconnaissent que le déploiement d'un système antimissiles dans l'espace ne peut être actuellement envisagé avant de longues années. Il est donc question d'une trêve, c'est-à-dire d'un engagement de non-retrait du traité A.B.M. sur sept ou dix ans.

Toute la difficulté réside, bien entendu, dans la définition de ce qui continuerait d'être autorisé en matière de recherches et d'expériences dans le domaine anti-balistique au cours de cette période et, plus encore, ce qu'il adviendrait du traité A.B.M. au terme des sept ans ou dix ans. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. jugeront-ils alors qu'ils sont toujours liés par le traité A.B.M., conclu il y a quinze ans pour une durée indéfinie? A l'issue de cette période, s'estimeront-ils, au contraire, libérés de leurs obligations, y compris - à déjà averti l'U.R.S.S. - vis-à-vis de la poursuite de la mise en œuvre des réductions des armes stratégiques offensives?

L'on comprend mieux, dans ces conditions, que, en face de l'enjeu, que constitue la possibilité ou non d'établir d'ici à la fin du siècle une relation stratégique stable entre les deux superpuissances, l'accord sur les F.N.I. n'apparaisse plus déjà que comme un élément relativement secondaire aux yeux de beaucoup à Washington.

D'un sommet à l'autre, qu'il s'agisse de la rencontre de Reykjavik ou du prochain sommet de Washington, les négociations de désarmement américano-soviétiques, en particulier celles concernant les forces nucléaires intermédiaires, ont suscité autant d'attentes que d'interrogations en France, comme ailleurs dans le reste de l'Europe.

Pour la première fois depuis longtemps, les Européens prennent de nouveau conscience des exigences de leur défense et du fait que le monde de la sécurité, dans lequel ils avaient pris l'habitude de vivre, est en train de s'effriter.

A l'origine de ce sentiment, on trouve le choc de Reykjavik, il y a un an. Il y eut, ensuite, ce printemps, les débats difficiles autour de ce que l'on a appelé la deuxième « option zéro ». Celle-ci traduisait moins une alternative présentée aux Européens de l'Ouest que l'indication d'une très forte préférence conjointe de Washington et de Moscou. Enfin, l'accord F.N.I. devra conduire à des ajustements de la posture de défense de nos partenaires de l'Alliance membres de l'organisation militaire intégrée. Dans ce domaine, les capacités comptent autant que les nombres et le fait que l'accord sur les F.N.I. débouche sur un résultat asymétrique ne résume pas, à lui seul, ses implications.

La sécurité de l'Europe continuera donc de se situer, dans les prochaines années, au premier rang des préoccupations de notre politique étrangère.

Certes, rien n'a encore changé dans la réalité des équilibres militaires Est-Ouest, sinon les discours que l'on tient de part et d'autre, et les intentions que l'on affiche.

Mais, dans nos sociétés démocratiques, les mots comptent, qu'il s'agisse de ce que l'on appelle à Moscou la « nouvelle pensée », dans sa version diplomatique du moins, qui habille d'habits neufs des objectifs permanents à l'égard de l'Europe occidentale, ou des ambiguïtés du discours américain sur l'avenir de la dissuasion nucléaire. Il faut donc rappeler le double constat sur lequel repose la sécurité de nos pays d'Europe occidentale.

Tout d'abord, il n'y a pas de dissuasion purement conventionnelle qui soit crédible en Europe. Elle n'a jamais fonctionné dans le passé. Il est illusoire de penser qu'à l'avenir la

technologie permette de se dispenser de la combinaison de moyens nucléaires et classiques qui assure actuellement la défense de nos pays.

Ensuite, ce n'est pas seulement parce qu'il existe des déséquilibres au niveau des armes classiques et chimiques que les armes nucléaires américaines doivent être maintenues en Europe; c'est aussi parce que, à vue humaine, l'U.R.S.S. demeurera une puissance nucléaire sur notre continent.

A ce débat stratégique s'en ajoute un autre, qui concerne la conduite de nos relations avec l'Est.

Quelle attitude faut-il adopter à l'égard de M. Gorbatchev? Et devons-nous en attendre une « pause » de la stratégie internationale de l'U.R.S.S., notamment vis-à-vis de l'Europe?

Les réformes envisagées peuvent-elles, à terme, modifier durablement le régime et la société soviétiques. Et disposons-nous de moyens pour peser sur cette évolution? Les dirigeants actuels seront-ils en mesure, avant le milieu des années 90, de procéder à des choix décisifs et de les mettre effectivement en œuvre? Quelles implications peuvent en découler pour les pays de l'« autre Europe », avec lesquels nous entendons poursuivre des relations directes?

Autant de questions auxquelles nous entendons continuer d'apporter des réponses, en liaison étroite avec nos autres partenaires européens, et en particulier avec la République fédérale d'Allemagne.

Parmi les échéances qui doivent être prises en compte dans ce débat figure l'issue de la conférence d'examen des suites de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tient actuellement à Vienne depuis un an.

Nous continuons d'y insister pour que le résultat final traduise une égale importance accordée aux questions de sécurité et à celles qui intéressent les droits de l'homme et les contacts humains.

La conférence de Vienne est susceptible de déboucher sur des résultats importants dans le domaine de la sécurité. C'est, en effet, dans le cadre du processus de la C.S.C.E., auquel participent les trente-cinq pays d'Europe et d'Amérique du Nord, que devrait s'engager, probablement à la mi-88, les nouvelles négociations sur la stabilité conventionnelle et les mesures de confiance en Europe. Celles-ci constitueront, à la suite des résultats de la conférence de Stockholm en septembre dernier, la deuxième étape de la conférence du désarmement en Europe proposée par la France en 1978, à l'initiative de M. Giscard d'Estaing.

La principale difficulté résulte d'une demande de l'U.R.S.S. tendant à ce que puissent être introduites, dans la négociation conventionnelle, des limitations sur les armes nucléaires tactiques. Ce problème déborde bien évidemment le cadre de la négociation C.S.C.E. de Vienne et rejoint l'insistance soviétique à vouloir engager une négociation concernant les missiles américains et soviétiques de moins de 500 kilomètres de portée, non couverts par l'accord F.N.I. et, selon elle, devant déboucher sur une troisième « option zéro ».

A l'Ouest, cette troisième option zéro est rejetée par tous, et notamment par le chancelier Kohl, qui l'a expressément exclue, le 4 juin dernier, devant le Bundestag.

De toutes les mauvaises solutions envisagées pour l'engagement d'une négociation sur cette catégorie d'armes, la pire serait assurément de mêler le nucléaire au conventionnel, les armes soviétiques et américaines à celles des autres pays européens. Ce serait le plus sûr moyen pour ne pas aboutir. Il ne doit donc y avoir aucune ambiguïté : la négociation sur la stabilité conventionnelle n'intéresse que les armes classiques et devra exclure le nucléaire.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Absolument !

M. le ministre des affaires étrangères. Parallèlement, il est indispensable que soient enregistrés, dans le cadre de la conférence de Vienne, des résultats substantiels sur le plan humanitaire.

Les conséquences humaines de la division de notre continent sont et demeurent inacceptables. Aussi avons-nous l'obligation, vis-à-vis des nations de l'« autre Europe », de surmonter progressivement cette situation, conformément aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki.

M. Jean-Marie Deillat, rapporteur pour avis. Excellent !

M. le ministre des affaires étrangères. La France a présenté à Vienne, avec ses partenaires européens, des propositions visant à instituer, entre les trente-cinq pays participant à la C.E.E. et, d'ici à 1991, un dialogue quasi permanent sur ces problèmes de droits de l'homme et de contacts humains. La célébration à Paris, en 1989, du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme pourrait en constituer une étape. En tout état de cause, nous continuerons de réserver notre position sur la proposition de l'U.R.S.S. de tenir à Moscou une conférence de la C.S.C.E. consacrée aux droits de l'homme.

Monsieur le président, dans la partie diplomatique Est-Ouest qui s'est engagée, c'est désormais une évidence que de souligner la nécessité, pour les pays d'Europe occidentale, de cesser d'apparaître comme des enjeux des relations Est-Ouest et de s'affirmer comme les acteurs de leur propre destin, en alliance avec les Etats-Unis.

M. Jean-Marie Deillat, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Il devenait donc important d'affirmer l'identité européenne en matière de défense. C'était le sens de l'initiative prise le 2 décembre dernier par le Premier ministre, M. Chirac. C'est à partir de cette proposition que les pays de l'U.E.O. ont adopté, le 27 octobre, à La Haye, une charte des intérêts européens de sécurité.

M. Jean-Marie Deillat, rapporteur pour avis et M. Jean-François Mancal, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Pour s'en tenir à l'essentiel, ce texte réaffirme sans équivoque le caractère irremplaçable de la dissuasion nucléaire, la contribution de nos forces et de celles de la Grande-Bretagne, et l'importance du maintien de leur crédibilité.

En même temps qu'ils soulignent leur attachement à une relation transatlantique équilibrée et au maintien des forces américaines en Europe, les sept pays de l'U.E.O. marquent leur détermination à renforcer leur coopération. Ils s'engagent à se consulter et à se coordonner plus étroitement sur toutes les questions de sécurité.

Ce faisant, nos partenaires et nous-mêmes témoignons d'une double conviction : conviction d'abord que la construction européenne « restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense », et ensuite que l'U.E.O. demeure le seul cadre disponible pour mener une telle entreprise.

J'ajoute que l'U.E.O. ne doit pas demeurer un club fermé et que la France a, d'ores et déjà, pris position en faveur de son élargissement à l'Espagne et au Portugal. Nous pensons, en particulier, que l'apport de nos amis et voisins espagnols à la sécurité commune ne peut qu'être très important, comme l'est désormais devenue leur contribution dans les autres domaines de la construction européenne.

A en juger par le rythme imprimé dans les prochains mois aux relations Est-Ouest, la réaffirmation par les pays de l'U.E.O. de la « communauté de destin » qui lie leurs nations était donc particulièrement opportune.

Cette identité européenne en matière de défense - chacun, au lendemain de la session ministérielle de l'U.E.O. à La Haye, en est bien convaincu - doit également s'affirmer concrètement, par le développement de coopérations bilatérales ou régionales.

La récente visite en République fédérale d'Allemagne du Président de la République, les nombreux entretiens que le Premier ministre a eus avec le chancelier Kohl, les 50^e consultations franco-allemandes qui doivent se tenir à Karlsruhe et bientôt, en janvier, la célébration du 25^e anniversaire du Traité de l'Élysée de 1963 démontrent que la coopération franco-allemande dans le domaine de la sécurité a désormais atteint l'âge de la maturité.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager la mise en place, en 1988, de la brigade mixte franco-allemande proposée par le chancelier Kohl en juin dernier et celle du conseil de défense et de sécurité franco-allemand, qui viendra, sur le plan politique, couronner le dispositif institutionnel créé il y a quatre ans.

Le développement de la coopération franco-allemande en matière de sécurité ne résume pas, à lui seul, les efforts entrepris pour renforcer la sécurité de l'Europe occidentale. Le Gouvernement s'attache également à réaliser de nouveaux progrès dans nos relations de défense avec la Grande-Bretagne, dont le statut nucléaire fait d'elle un partenaire naturel de la France en Europe. Avec nos partenaires espagnols et italiens, nous partageons les mêmes intérêts de sécurité en Méditerranée occidentale. Nous nous félicitons donc, en particulier, de la décision de l'Italie de participer au satellite militaire Helios et des perspectives qui viennent d'être précisées avec l'Espagne, à l'occasion du séminaire des deux gouvernements à Annecy.

J'évoquerai maintenant les problèmes auxquels le Gouvernement doit faire face dans la construction de l'Europe communautaire.

Après un certain répit consécutif à son élargissement et à la signature de l'Acte unique, la Communauté économique européenne se trouve de nouveau confrontée à d'importantes difficultés.

La politique européenne du Gouvernement continuera d'obéir à un double impératif : agir en faveur du renforcement de la Communauté, de concert avec l'ensemble de nos partenaires et, en premier lieu, avec la République fédérale d'Allemagne ; assurer la défense des principes essentiels de la Communauté et de ses intérêts fondamentaux sur la scène internationale, cela, bien évidemment, dans le respect de nos propres intérêts.

Quelles sont ces difficultés auxquelles se trouve aujourd'hui confrontée la Communauté ?

Il s'agit d'abord des problèmes budgétaires et financiers. Le conseil européen de Bruxelles, réuni les 29 et 30 juin derniers, a adopté, à ce sujet, des conclusions, acceptées par onze Etats membres, qui orientent les travaux actuellement en cours.

Le Gouvernement s'est fixé, dans son action, trois lignes directrices : premièrement, l'augmentation des ressources ne devra pas excéder les limites du raisonnable ; deuxièmement, la continuité du financement de la politique agricole commune doit être préservée, et la discipline budgétaire ne devra pas peser dans les faits uniquement sur la dépense agricole ; troisièmement, enfin, l'augmentation des fonds structurels devra servir véritablement l'objectif de cohésion et d'intégration que s'est fixé la Communauté et, dans cette perspective, bénéficier, de façon prioritaire, aux deux nouveaux adhérents.

Comme nous le demandions, la réunion de Bruxelles a également arrêté les décisions nécessaires au règlement des problèmes immédiats, relatifs au financement de l'année 1987. Cela a pu se faire, grâce notamment à l'aménagement du système des avances du F.E.O.G.A., auquel nous étions favorables. En revanche, les ministres du budget n'ont pu se mettre d'accord sur un projet de budget pour 1988, en dépit des efforts que nous avons déployés pour parvenir à un compromis.

Dans les semaines à venir, l'action du Gouvernement visera à ce que le conseil européen de Copenhague arrête un ensemble de décisions de principe sur le « paquet » que constitue le « financement futur », dans des conditions qui permettent de régler le problème de l'année 1988, mais aussi de dégager l'horizon de la Communauté.

La deuxième difficulté, à laquelle se trouve confrontée la Communauté, concerne l'aménagement de la politique agricole commune.

Nous sommes, à présent, entrés dans une phase décisive : les grandes organisations communes de marché - viande bovine, produits laitiers, céréales - ont été profondément réformées et, dans le même temps, une politique stricte est poursuivie en matière de prix. La France, qui, bien évidemment, est particulièrement concernée par ces mesures, les a approuvées, dans l'intérêt même de la politique agricole commune. Elle souhaite les voir compléter par l'adoption des propositions faites par la commission dans le secteur des matières grasses végétales. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de veiller à ce qu'il soit tenu compte, lors de la fixation des prix agricoles, de l'évolution du revenu de nos agriculteurs ainsi que de la nécessité de maintenir et de développer raisonnablement les capacités exportatrices ; les résultats de la négociation du paquet-prix 1987-1988, notamment en ce qui concerne le régime des montants compensatoires monétaires - les M.C.M. - ont répondu à ces objectifs.

Enfin, la troisième difficulté concerne les relations de la Communauté avec le monde extérieur.

L'Europe doit, aujourd'hui, faire face aux tentations protectionnistes qui existent aux Etats-Unis, au contentieux commercial qui persiste avec le Japon et, surtout, à l'enjeu considérable que représentent, pour le maintien d'un système multilatéral d'échanges, les négociations de « l'Uruguay Round » au G.A.T.T. Sous l'impulsion de la France, les Douze ont su maintenir cohésion et solidarité, et faire preuve de fermeté dans leurs réactions lorsque cela était nécessaire.

Les orientations arrêtées à Punta del Este pour les négociations commerciales multilatérales sont claires : les négociations seront globales ; il n'y aura pas de discussions séparées ou accélérées sur l'agriculture, et une responsabilité collective a été reconnue pour les déséquilibres agricoles. Le Gouvernement a veillé à ce que ces principes soient respectés, notamment vis-à-vis des pays en développement, avec le dépôt des propositions relatives aux produits tropicaux.

Pour notre part, nous espérons vivement que nos principaux partenaires industrialisés aborderont ces négociations avec le même état d'esprit constructif. Je dois cependant indiquer que l'élaboration d'une nouvelle législation commerciale américaine de même que le développement des tensions sur des sujets spécifiques comme Airbus ou l'utilisation d'hormones dans l'élevage sont la cause de préoccupations légitimes.

Le redressement de l'économie française, la capacité de ses entreprises à profiter d'un système d'échanges internationaux ouvert passent par un approfondissement de la construction communautaire. C'est la raison pour laquelle la France a adhéré, comme ses partenaires, à l'objectif d'achever, d'ici à la fin de 1992, la construction d'un grand espace économique européen, comme le prévoit l'Acte unique. M. Bernard Bosson, ministre délégué, chargé des affaires européennes, qui suit avec beaucoup d'attention et de conviction ces questions, reviendra tout à l'heure sur ce sujet essentiel.

Des progrès réels ont été réalisés dans des domaines importants : ceux des normes, de la libéralisation de mouvements de capitaux, de la libéralisation des transports, par exemple. Le conseil européen de Bruxelles a, par ailleurs, énoncé les secteurs clés qui devraient faire l'objet de décisions d'ici à la fin de 1988, tels que les marchés publics ou les assurances.

Parce qu'il y va de la place de la France en Europe et dans le monde, le Gouvernement a entrepris de faire tout ce qui était possible pour préparer notre pays, dès maintenant, à cette échéance : la politique économique du Gouvernement est, depuis dix-huit mois, orientée en ce sens ; une intense réflexion est menée dans l'administration, en liaison étroite avec les milieux socioprofessionnels et les opérateurs économiques.

Cela étant, il est important que nous respections un certain nombre de principes, en l'absence desquels les chances qui nous sont offertes par la réalisation d'un grand espace européen seraient promises à l'échec. J'en citerai trois : premièrement, la libéralisation n'a de sens, dans bien des secteurs - par exemple ceux des transports ou des assurances -, que si elle s'accompagne d'une harmonisation des conditions fiscales ou sociales ; deuxièmement, les dérogations à la règle communautaire doivent être aussi limitées et temporaires que possible ; enfin, le marché unique doit permettre d'assurer une meilleure défense de nos intérêts vis-à-vis de l'extérieur et ne doit pas donner à nos concurrents des pays tiers l'occasion de profiter, sans contrepartie, de l'ouverture et de la transparence qui seront réalisées en Europe.

Les événements récents qui ont affecté les marchés financiers sont venus souligner, s'il en était besoin, à quel point la convergence des politiques économiques et le renforcement du système monétaire européen conditionnaient le succès d'un marché intérieur.

Notre prospérité et notre capacité à nous faire entendre passent donc par plus d'Europe. Il faut, à cet égard, que, au-delà des différences de cultures et de traditions nationales, se conforte le sentiment d'une entité européenne. C'est pourquoi nous avons décidé de réunir, au début de l'année prochaine, un symposium européen rassemblant à Paris universitaires, intellectuels, écrivains, des douze pays de la Communauté, ...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères ... sur le thème d'une « identité culturelle européenne », sur les problèmes que pose la définition de cette identité et les implications qu'elle comporte.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. J'en viens naturellement, après avoir évoqué nos relations avec nos partenaires européens, à cette autre solidarité étroite que nous entretenons avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

De l'Afrique du Nord au Golfe, les tensions, l'instabilité et la guerre se poursuivent et même se développent. La France, cependant, ne saurait céder à la tentation du repli et être absente de cette zone. Elle est, en effet, proche du Maghreb et du Machrek, par la géographie, la culture, l'histoire, qui ont créé d'innombrables liens entre les deux rives de la Méditerranée. Elle a des intérêts importants, humains, économiques et culturels en Afrique du Nord, comme dans les pays du Moyen-Orient. Elle a des responsabilités qui tiennent à l'histoire, mais aussi à sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, en ce qui concerne la paix et la sécurité de cette région qui sont essentielles à la paix du monde.

Aussi les relations avec l'Afrique du Nord, le Proche et le Moyen-Orient constituent-elles un axe majeur de la politique étrangère de la France. En ce domaine, comme à l'égard d'autres régions ou d'autres problèmes, notre politique est de contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité des Etats, d'aider les peuples à choisir librement leur destin, d'agir pour le développement des pays les plus défavorisés, d'encourager les efforts de règlement des différends et de réconciliation régionale. La France, quels que soient les risques, entend rester fidèle à ces principes, loyale envers ceux avec lesquels elle a noué des relations d'amitié, disponible envers tous ceux qui souhaitent son concours. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage aux deux gendarmes qui viennent, après d'autres militaires français, de payer de leur vie la fidélité aux engagements de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Avec les pays d'Afrique du Nord, le maintien et le développement de relations denses et harmonieuses a été, depuis dix-huit mois, l'une des priorités du Gouvernement. Nous nous sommes employés, en premier lieu, à éliminer de très anciens contentieux qui, faute d'avoir trouvé leur solution, pesaient sur les relations bilatérales. Ce fut l'objet d'une série de négociations économiques, financières et sociales avec les trois pays du Maghreb.

Tout, certes, n'est pas achevé. Mais le Gouvernement est parvenu à régler les difficultés les plus urgentes qui préoccupaient légitimement nos compatriotes, résidant ou ayant vécu en Afrique du Nord ; je pense, en particulier, à la question des avoirs bloqués. Ces acquis permettent aujourd'hui d'envisager avec plus de confiance et de sérénité les problèmes qui restent à résoudre. Parallèlement, une réflexion s'est engagée sur l'avenir de nos relations avec le Maghreb, portant en particulier sur la question des communautés expatriées et sur celle des exportations énergétiques et agricoles.

Dans cette perspective, et à la lumière des acquis de la construction européenne, nous ne pouvons qu'encourager tout ce qui peut rendre les trois pays du Maghreb plus unis et plus solidaires. Aussi attachons-nous une importance particulière au règlement du conflit du Sahara occidental, qui est le principal obstacle au rétablissement de la stabilité dans la région. A cet égard, notre pays est attentif aux efforts déployés par le secrétaire général des Nations Unies, le président de l'O.U.A. et les dirigeants arabes amis pour définir enfin les contours d'une solution conforme au droit et aux aspirations légitimes des populations.

Au Proche et au Moyen-Orient, la France entend rester présente, malgré les risques et les épreuves. C'est le cas en particulier au Liban, où la mesure de notre engagement est donnée par notre contribution à la F.I.N.U.L. qui demeure, malgré ses insuffisances, l'expression de la volonté de la communauté internationale de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Notre pays agit aussi sur le plan économique et culturel, où il a, cette année encore, accru son effort. A l'heure où le Liban traverse une crise économique sans précédent...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. le ministre des affaires étrangères. ... la France fait entendre sa voix auprès de toutes les instances internationales pour qu'une aide exceptionnelle soit mobilisée au bénéfice de toutes les populations du pays, sans exception.

Mais on ne saurait se contenter d'agir sur les effets de la crise. A l'approche d'importantes échéances politiques, la nécessité d'une réconciliation des Libanais est plus souhaitable que jamais. Celle-ci aura d'autant plus de chances d'intervenir que les dirigeants du pays sauront établir, avec les autres Etats de la région, des relations équilibrées. C'est le langage que le Gouvernement français ne cesse de tenir à chacun des responsables du Liban comme à ceux des pays voisins. C'est celui que, tout récemment encore, j'ai tenu aux dirigeants syriens, à l'occasion de ma visite à Damas.

Au Liban, comme dans le reste de la région, l'une des raisons de l'instabilité tient à la précarité du sort des diverses communautés et à l'absence de règlement du problème israélo-palestinien. Les perspectives d'un règlement se sont précisées depuis quinze mois, sous la forme d'un projet de conférence internationale qui réunirait les parties au conflit et les membres permanents du Conseil de sécurité. La France est favorable à ce projet et l'a fait savoir à toutes les parties prenantes. Le Premier ministre l'a rappelé aux autorités israéliennes, lors de la visite qu'il vient d'effectuer à Jérusalem et qui s'est déroulée dans un climat particulièrement chaleureux. Cette conférence, qui ne doit pas se substituer aux intéressés, offre néanmoins l'une des seules perspectives qui soient réalistes actuellement. La nécessité de mettre en œuvre cette conférence ne doit pas être occultée par le conflit du Golfe, qui mobilise actuellement les énergies, ou par les arrière-pensées des uns ou des autres.

J'en viens naturellement à cette guerre qui ne se limite plus à l'Irak et à l'Iran, mais qui menace directement les pays riverains du Golfe et porte atteinte aux principes de liberté et de sécurité de la navigation, consacrés par la communauté internationale. L'usage des armes chimiques, le bombardement des populations civiles donnent à ce conflit un caractère destructeur et tragique.

Depuis près de un an, à l'initiative du secrétaire général des Nations Unies, des efforts intenses sont déployés pour trouver un règlement. La France les a appuyés dès le départ et a joué, dans le cadre de la concertation entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, un rôle actif. Au terme de ces travaux, à l'occasion d'une séance que j'ai eu l'honneur de présider, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, une résolution qui constitue la seule base possible d'un règlement équilibré et qui a été saluée comme telle par la communauté internationale. Pour l'essentiel, la résolution 598 demande un cessez-le-feu, avec retrait des forces sur les frontières internationales, et prévoit la constitution d'un organe chargé de déterminer les responsabilités dans la guerre.

Trois mois ont passé depuis lors. Le secrétaire général poursuit sa mission auprès des deux belligérants, dont il vient de recueillir l'avis sur des propositions détaillées de mise en œuvre. L'Irak a accepté la résolution. Quant à l'Iran, il ne l'a ni acceptée, ni rejetée, mais il l'interprète à sa façon. On peut se demander, à bon droit, si ce pays veut ou non mettre un terme à la guerre. La France estime qu'il faut envisager d'ores et déjà les mesures propres à faire respecter la résolution.

La mise en œuvre de cette résolution est d'autant plus urgente que la tension dans le Golfe s'est sérieusement accrue. En face de la montée de l'insécurité, des entraves mises à la liberté de la navigation et des menaces pesant sur nos intérêts, notre pays a dépêché, dans l'océan Indien et en mer d'Oman, un groupement aéronaval et plusieurs navires démineurs. Les missions de cette force sont soigneusement définies et conservent un caractère strictement national. Comme telles, elles sont comprises et appréciées des pays arabes de la région.

La France, voilà dix-huit mois, avait entrepris de rétablir à un niveau normal ses relations avec l'Iran. Cette politique a été constamment menée sur des bases claires et fermes, acceptées de part et d'autre, faisant apparaître que nous ne renoncerions pas à nos engagements et ne changerions pas de politique au Moyen-Orient. Nous souhaitons, et souhaitons toujours, avoir avec l'Iran des relations normales. Mais nous n'entendons pas, pour autant, renoncer à ce que nous sommes : un Etat de droit, fidèle à ses principes et loyal à l'égard de ses partenaires. Par ailleurs, nous avons toujours

indiqué clairement qu'il ne saurait y avoir de normalisation effective de nos relations avec l'Iran, tant que l'influence que ce pays peut exercer sur les ravisseurs de nos otages n'aurait pas permis la libération des Français détenus au Liban au mépris de tous les droits, depuis plus de deux ans et demi.

En face de tentatives d'intimidation inacceptables, nous avons maintenu notre ligne de fermeté et nous avons dû interrompre ce processus et rompre nos relations diplomatiques avec l'Iran. Cette situation, toutefois, pourrait évoluer, si les éléments de notre position étaient pris en compte comme ils doivent l'être.

L'Afrique au sud du Sahara demeure également une des priorités de notre politique étrangère. La qualité des relations que nous avons su développer avec les pays de ce continent, après leur indépendance, implique que nous remplissions nos obligations dans tous les domaines où doit se manifester notre solidarité, qu'il s'agisse de la sécurité et de la paix auxquelles ces pays ont droit, mais aussi du développement économique et de l'aide que nous pouvons leur apporter.

Sans entrer dans les divers aspects de notre action vis-à-vis des pays et des problèmes de cette région, j'évoquerai deux questions, qui ont dominé la période récente, celle du Tchad et celle de l'Afrique australe.

Le problème du Tchad a connu, ces derniers mois, une évolution spectaculaire, mais la paix n'est malheureusement pas encore assurée. Le courage et la détermination des autorités tchadiennes, la qualité de leurs troupes, qui ont pu s'appuyer sur une aide militaire française conséquente, ont permis la libération de la quasi-totalité du territoire occupé à la suite d'une agression étrangère. Mais il reste encore à régler le problème de la bande d'Aouzou, dont l'appartenance au Tchad n'est pas acceptée par la Libye, qui y maintient sa présence. Pour notre part, nous soutenons, et nous en avons communiqué les preuves à tous ceux qui nous l'ont demandé, que ce territoire appartient bien au Tchad. La position du Gouvernement est claire : nous souhaitons que ce différend, dont est saisi le comité *ad hoc* de l'O.U.A., fasse l'objet d'un règlement selon le droit, c'est-à-dire pacifique et définitif. Aussi longtemps que ce contentieux ne sera pas réglé, la France maintiendra sur place le dispositif défensif et dissuasif qu'elle y a déployé en février 1986.

Soucieuse à la fois de répondre aux soucis de ses amis africains et de faire face à ses responsabilités, la France s'emploie aussi à l'apaisement des tensions et au rétablissement de la paix en Afrique australe. A cet égard, elle considère que l'échange de prisonniers, intervenu à l'échelle de la région tout entière, en septembre dernier - et auquel le Gouvernement a pris la part que chacun sait - est un signe encourageant de ce que peut permettre le dialogue entre toutes les parties de cette zone, quelles qu'elles soient. C'est dans cet esprit qu'ont été successivement reçus à Paris, ces dernières semaines, les présidents de l'Angola et du Mozambique, puis le ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud. Ces visites ont été naturellement l'occasion de rappeler notre condamnation sans réserve de l'apartheid et de l'attitude de Pretoria envers ses voisins ; elles ont également permis d'exprimer le souhait de la France de voir se normaliser les relations entre tous les Etats de la région et de voir reconnaître l'indépendance de la Namibie, conformément aux résolutions des Nations unies.

M. Bruno Gollnisch. Et le supplice du collier, vous le condamnez aussi ?

M. le ministre des affaires étrangères. Il est impossible de parler de la situation internationale et de l'action de la France dans le monde sans évoquer l'un des problèmes les plus sérieux auxquels nous nous trouvons confrontés à l'heure actuelle : je veux parler de l'endettement du tiers monde, grave en lui-même, mais aussi par ses conséquences sur le niveau de vie des populations et la stabilité des Etats. En face de ces problèmes, la France, consciente de ses responsabilités, agit, là aussi, conformément à ses traditions et à ses principes.

Après la prise de conscience consécutive à la spectaculaire cessation des paiements du Mexique en 1982, une action internationale baptisée « stratégie de la dette » a été mise en œuvre sur la base de trois éléments : l'ajustement économique dans les pays endettés, l'apport de nouveaux crédits, le rééchelonnement de créances. Ces actions ont permis certains succès mais ceux-ci restent limités. D'abord, la situation de la

majorité des pays d'Afrique au sud du Sahara, où la charge de la dette - bien que modeste dans l'absolu - est considérable, rapportée au P.N.B. et aux recettes d'exportation, continue à se dégrader. D'autre part, l'amélioration relative de la situation en Amérique latine est maintenant menacée par une nette dégradation de l'environnement international des pays en développement - dégradation des termes de l'échange, hausse des taux d'intérêt - aggravant le déficit extérieur de ces pays et alourdissant le service de leur dette. La crise financière et boursière actuelle, avec toutes ses manifestations et ses conséquences, constitue une menace supplémentaire pour les pays endettés.

La persistance de la crise de l'endettement comporte des menaces sur les plans économique et politique. Sur le plan économique, elle représente un risque permanent pour l'équilibre du système financier international, tandis qu'elle peut compromettre de manière durable l'essor des pays en développement en leur imposant des contraintes considérables de paiements extérieurs. Sur le plan politique, elle accroît bien évidemment les risques de tension entre pays industrialisés et pays en développement, comme le montrent la limitation du service de la dette, voire la cessation unilatérale de paiements décrétée par certains pays, la remise en cause d'accords de consolidation récents et la contestation des principes du F.M.I. Plus grave encore, elle accentue les tensions sociales dans des pays soumis depuis des années à des contraintes très lourdes et de plus en plus mal supportées par les populations, et les risques de déstabilisation politique de régimes démocratiques souvent encore assez fragiles.

Consciente de ses responsabilités, la France agit pour que les moyens nécessaires soient mis en œuvre en vue de faire face à la crise de l'endettement, avec un effort particulier en faveur des pays les plus démunis.

Notre pays apporte tout son soutien à la « stratégie de la dette » définie lors de l'assemblée générale du F.M.I. à Séoul, en 1985, et consacrée cet été, lors de la VII^e réunion de la CNUCED, à laquelle le Président de la République a tenu à se rendre personnellement.

D'abord, conscients de ce que l'allègement des tensions nées de l'endettement passe par le rétablissement d'une croissance soutenue et non inflationniste, nous préconisons le renforcement de la coopération économique internationale. C'est dans cette perspective que nous avons pris l'initiative des efforts de coordination des politiques économiques et de stabilisation des taux de change, qui ont conduit notamment à la conclusion des accords du Louvre. Les graves événements financiers et monétaires actuels montrent à la fois la justesse de cette action et la nécessité de lui donner une nouvelle impulsion.

Dans le même temps, et au-delà des difficultés actuelles, la France mène une action à long terme afin d'accroître les flux de financements vers les pays endettés. Elle plaide, en particulier, en faveur de l'accroissement des ressources financières des organisations multilatérales d'aide au développement : c'est ainsi qu'elle soutient l'augmentation du capital de la Banque mondiale. Elle agit aussi en vue d'un accroissement substantiel des ressources concessionnelles pour les pays très pauvres et très endettés, en apportant tout son appui aux mesures proposées à cet effet par le directeur général du F.M.I., par exemple le triplement de la facilité d'ajustement structurel.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je m'aperçois que votre excellent exposé ne contient aucune allusion à deux problèmes qui nous paraissent très importants : l'Afghanistan et les variations des monnaies. Quelle est votre position sur ces deux sujets ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je pensais que la suite du débat m'offrirait l'occasion d'intervenir sur ces sujets. J'ai choisi un certain nombre de thèmes...

M. Bruno Gollnisch. L'Afrique du Sud, par exemple !

M. le ministre des affaires étrangères. ... car la discussion porte à la fois sur le budget et sur les affaires étrangères.

Par ailleurs, je voulais également respecter mon temps de parole. Cela fait cinquante minutes à peu près que je parle et il ne me reste plus qu'une page à lire. La suite du débat me permettra de prendre position à cet égard.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Je vous remercie.

M. le ministre des affaires étrangères. Mes réponses aux questions me permettront de compléter un exposé forcément sélectif.

M. André Bellon. Heureusement que nous sommes là !

M. le ministre des affaires étrangères. Tout à fait !

C'est à notre initiative que les pays créanciers ont, en particulier, accepté d'allonger la période de grâce et de remboursement jusqu'à quinze ou vingt ans dans les accords de consolidation du club de Paris, où nous jouons le rôle que chacun sait.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, lors du débat de politique étrangère que l'Assemblée nationale a organisé le 16 juin dernier, je vous avais dit que la situation internationale était caractérisée par sa mobilité. En face de cette situation, la France agit et témoigne. Non qu'elle cherche à imposer ses vues ou à montrer la voie, à tous et à chaque instant : ce n'est ni dans son caractère, ni dans sa vocation. Ce à quoi elle tient, c'est à exercer pleinement, et aussi heureusement que possible, les responsabilités qu'elle tient de l'histoire comme de sa situation dans le monde actuel, et en particulier de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité et de puissance nucléaire ; c'est à être disponible pour répondre à l'appel de ses alliés ou amis, les défendre s'ils sont menacés, leur venir en aide quand ils sont dans la difficulté, ...

M. Loïc Bouverd, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... c'est à apporter sa contribution propre à la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à notre monde, qu'il s'agisse des conflits qui déchirent certaines régions ou des problèmes financiers qui pèsent de plus en plus lourdement sur des continents entiers.

Je me suis efforcé de le montrer, la France, en face de ces situations dramatiques, n'est jamais indifférente ou absente. Sa volonté est toujours entière, de même que sa générosité et son courage, quand il s'agit de se battre pour le salut des hommes et pour leur dignité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Mesdames, messieurs les députés, il y a un an, vous approuviez, à une majorité sans précédent en matière européenne, la ratification de l'Acte unique.

En mars dernier, pour la première fois, nous avons fait flotter les douze étoilles du drapeau européen sur les Champs-Élysées, et fait résonner l'*Hymne à la Joie* sous l'Arc de triomphe. Ce n'était que la traduction officielle d'une très large adhésion du peuple français à l'idéal d'union européenne.

Construire l'Europe, nous le voulons en effet avec force, et aspirons à y parvenir rapidement. Nous n'en sommes quelquefois que plus enclins à la désillusion et au doute, quand cette construction nous apparaît trop lente ou en péril. C'est le cas à la veille du conseil européen de Copenhague.

La gravité de cette échéance ne doit pas nous masquer l'importance des avancées accomplies depuis un an ni le fait que nous sommes bien engagés dans la réalisation du grand marché intérieur.

En ce qui concerne l'enjeu de Copenhague, M. Jean-Bernard Raimond vient de rappeler les éléments du dossier :

Adaptation nécessaire de la politique agricole commune ;

Recherche d'une meilleure cohésion entre les Etats membres, pour éviter tout risque d'une coupure Nord-Sud à l'intérieur même de la Communauté, et faire que 1992 ne se transforme pas en une jungle où les plus forts écraseraient les plus faibles ;

Mise au point de solutions durables aux problèmes financiers chroniques de la Communauté, en trouvant des bases financières qui tiennent davantage compte de la richesse relative des Etats membres et qui fixent un volume de recettes suffisant.

A travers le débat sur la politique agricole commune revient une lancinante question : comment concilier la nécessaire rigueur budgétaire et les impératifs de l'agriculture européenne, qui veut vivre pour l'essentiel de son travail et de ses productions ?

Comme M. Jean-Marie Daillet l'a parfaitement dit dans son rapport, il est indispensable que nous parvenions à Douze à une conception équilibrée entre une agriculture efficace, compétitive et exportatrice, ce qui suppose qu'un rôle directeur soit reconnu au mécanisme de prix et de marché, et la nécessité de maintenir vivant le monde rural, d'éviter la désertification de régions entières qu'engendrerait la concentration des activités agricoles sur les zones les plus rentables. Nous devons y parvenir en sauvegardant la politique agricole commune.

A Copenhague, la France refusera toute réforme qui aurait pour effet d'étouffer l'activité agricole par une discipline qui ignorerait ses spécificités. Il ne peut être question de limiter la discipline budgétaire aux seules dépenses agricoles ou, au sein de la politique agricole commune, de ne prendre en considération qu'une partie des productions.

Lors de ce conseil des 4 et 5 décembre, il sera très difficile d'aboutir. Nos douze Etats auront en définitive le choix entre trois formules.

La première serait l'échec, avec son corollaire, l'absence de budget. Chacun en mesure le retentissement ; il en résulterait une très sérieuse crise financière et agricole.

La deuxième solution serait le choix de la facilité. La Communauté pourrait accepter un dérapage de la dépense agricole, l'explosion concomitante des autres dépenses, notamment des dépenses de cohésion, et l'assurance donnée au Royaume-Uni d'un système de compensations qui dégageait les Britanniques des conséquences financières de cette politique. Nous n'aurions rien tranché pour l'avenir mais nous aurions évité la crise.

La troisième voie est celle d'un accord de fond sur la politique agricole commune, la définition et le montant de la politique de cohésion, et sur les nouvelles ressources de la Communauté. Nous nous battons pour y parvenir ; nous espérons aboutir à Copenhague au moins à un accord sur les grandes lignes.

Quelle que soit l'issue du sommet de Copenhague, nous ne devons pas perdre de vue les importantes avancées réalisées au cours des douze derniers mois en matière européenne.

L'effort de recherche européen a reçu une impulsion décisive.

Grâce aux actions conjuguées de la France et de la République fédérale d'Allemagne, le Conseil a adopté le 28 septembre dernier le programme-cadre communautaire de recherche, qui couvre les années 1987-1991.

Ce programme est doté d'un budget de 480 millions d'ECU, en augmentation de 100 p. 100 par rapport au précédent.

Dans un cadre non communautaire de coopération entre les Etats et les firmes européennes, 1987 a également été marquée par des progrès décisifs dans le domaine de la recherche et de la technologie.

Le Gouvernement a doublé les crédits français d'aide publique à Euréka. Cette décision a contribué à permettre, le 15 septembre dernier, à Madrid, l'adoption de cinquante-huit projets nouveaux, portant ainsi à 165 le nombre de projets approuvés, dont 82 à participation française.

Les Gouvernements français et allemand ont donné leur accord au lancement des deux nouveaux programmes Airbus A 330 et A 340.

Enfin, lors de la prochaine réunion ministérielle des pays membres de l'agence spatiale européenne, qui se tiendra à La Haye le 11 novembre prochain, la France proposera à ses

partenaires de lancer les trois programmes Ariane 5, Columbus et Hermès, qui doivent permettre à l'Europe d'acquiescer la maîtrise des vols spatiaux habités.

La France a également donné son accord à trois projets importants qui nous font passer de la communauté économique à une communauté des hommes.

Le premier de ces projets, adopté en mai dernier, c'est Erasmus.

Grâce à une dotation de 85 millions d'ECU, dans les trois années à venir, plus de 40 000 étudiants européens pourront accomplir une partie de leurs études dans un autre Etat membre de la Communauté.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Le deuxième projet, très important, permettra la libre installation des jeunes, des conjoints et des retraités dans l'Europe entière. Un seul Etat, le Danemark, réserve encore son accord. Je ne doute pas que, d'ici à la fin de l'année, nous aurons su le convaincre, donnant au passeport européen tout son sens et créant ainsi un droit du citoyen européen vis-à-vis des douze Etats.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Le Gouvernement français a également décidé de donner son accord au projet « Jeunesse pour l'Europe ».

Ce programme prévoit de favoriser les échanges entre les jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans, qu'ils soient encore dans le système scolaire, jeunes travailleurs ou chômeurs.

Ainsi, 80 000 jeunes européens auront, en trois ans, la possibilité d'effectuer un séjour dans un autre pays de la Communauté.

A travers ces projets concrets, nous voulons donner une âme à l'Europe.

En effet, seule la prise de conscience d'une même base culturelle à défendre et à promouvoir peut être la clé de voûte d'une véritable union européenne.

C'est pourquoi, à l'occasion du trentième anniversaire du traité de Rome, nous avons adressé à nos onze partenaires et à la commission un ensemble de propositions précises visant à relancer la coopération européenne en matière de culture, d'éducation et d'échange de jeunes. Ces propositions ont été regroupées dans un « Livre bleu » et font actuellement l'objet d'un examen entre les Douze.

Nous voyons prendre corps nos premières propositions : la « carte jeunes » européenne, donnant les mêmes droits aux jeunes dans les différents Etats, et le fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle. Respectivement sept et neuf Etats ont d'ores et déjà accepté le lancement de ces deux premières propositions.

Cette Europe des hommes doit également être l'Europe des libertés.

Le 21 septembre dernier, à Strasbourg, nous avons déposé les instruments de ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la répression du terrorisme, créant, face à ce fléau, une solidarité réelle de dix-huit Etats européens.

De même, à l'initiative commune de Claude Malhuret et de moi-même, la France s'est engagée à signer, à Strasbourg, le 26 novembre prochain, la convention européenne pour la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants.

La France prépare ainsi dignement la commémoration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Enfin, nous avons tout mis en œuvre pour que l'échéance de 1992 soit tenue.

La commission a dressé la liste des trois cents règlements ou directives à prendre pour parvenir au marché intérieur.

On entend souvent dire que les travaux du conseil des ministres de la Communauté n'avancent pas assez vite. Sans doute serait-il souhaitable d'accélérer la marche mais, depuis un an, nous avons beaucoup progressé, sans même attendre que la règle de la majorité qualifiée vienne nous y aider : celle-ci entrera concrètement en application le mois prochain.

C'est ainsi que soixante-dix mesures fixées par la commission ont d'ores et déjà été adoptées.

Certaines couvrent des domaines essentiels : la norme D2-Mac Paquet, capitale pour l'avenir de la télévision européenne directe par satellite ; la norme européenne de radiotéléphonie mobile et celle qui est relative à la mise sur le marché des médicaments de haute technologie.

Dans le domaine des transports aériens, le conseil des ministres de la Communauté est parvenu, au mois de juin dernier, à conclure un accord, après celui sur les transports maritimes, qui constitue un important progrès. Ce progrès n'est plus suspendu qu'au problème du statut de l'aéroport international de Gibraltar qui devrait trouver une solution prochaine.

La libre installation des travailleurs salariés et indépendants en Europe a progressé. Savez-vous qu'aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, 90 p. 100 des emplois non publics en bénéficient en Europe ?

De nombreux textes, actuellement en discussion, devraient enregistrer prochainement des progrès.

Ils concernent les marchés publics, que le conseil européen de Bruxelles a considérés comme une haute priorité pour la réalisation du marché intérieur, et l'achèvement de la reconnaissance des diplômes : une directive organisera, dans les prochaines semaines, la reconnaissance mutuelle pour la plupart des diplômes obtenus trois ans après l'équivalent du baccalauréat.

De nombreux textes techniques sont prévus concernant, par exemple, les normes d'émission de gaz d'échappement des véhicules automobiles.

Enfin, 1992 étant à la fois une formidable chance et un défi, nous avons, je le crois, réussi à mobiliser le pays, notamment ses forces économiques, pour préparer cette échéance, en rappelant sans cesse que 1992 se réalise jour après jour et se prépare dès aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très juste !

M. le ministre chargé des affaires européennes. L'échéance de 1992 suppose également l'harmonisation des fiscalités indirectes. C'est un élément capital lorsque l'on constate que, pour les assurances, par exemple, ces fiscalités varient actuellement de 0 p. 100 au Royaume-Uni à plus de 35 p. 100 en France, et que celles sur les voitures neuves s'évaluent entre 12 p. 100 au Luxembourg à plus de 200 p. 100 au Danemark ou en Grèce.

Certains - c'est le débat actuel - critiquent les propositions de la commission en matière de T.V.A. Ils soutiennent qu'un rapprochement des taux n'est pas indispensable puisque la T.V.A. est neutre à l'exportation et qu'elle frappe les importations.

Je crois pourtant que l'objectif de 1992 ne sera jamais atteint si chaque pays cherche à s'en protéger par une sorte de « ligne Maginot » de la T.V.A., d'une T.V.A. prétendument neutre que chaque Etat pourrait moduler à sa convenance.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très juste !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Seul un effort de rapprochement des taux de T.V.A. conduira à un véritable marché unique, où un même produit aura pour chaque Européen sensiblement le même prix.

Seul ce rapprochement constituera le premier pas qui nous obligera à rapprocher ensuite nos politiques fiscales et nos charges.

Seul ce rapprochement permettra véritablement la suppression des contrôles aux frontières internes.

Le Gouvernement s'est engagé dans cette voie, et je remercie M. Jean-Marie Daillet de l'avoir souligné. Nous devons continuer.

L'examen approfondi des propositions de la commission en matière de T.V.A. et d'accises constituera un aspect essentiel des travaux communautaires dans les mois à venir.

L'année 1987 a donc vu la construction européenne progresser dans de nombreux et importants domaines. Il nous faut maintenant de nouvelles avancées accélérant la marche vers l'union européenne.

Il ne peut y avoir d'espace économique européen en 1992 s'il n'y a pas de monnaie commune. La tourmente monétaire et financière actuelle nous le rappelle.

Nous devons continuer l'œuvre essentielle que vous avez engagée, monsieur le président Giscard d'Estaing, et dans le droite ligne des idées qui vous sont chères.

La voie qui me paraît devoir être suivie est celle qui consisterait à donner une large autonomie aux banques centrales par rapport à leurs gouvernements respectifs et à créer une autorité monétaire où siègeraient les gouverneurs de ces banques centrales. Cette autorité monétaire commune aurait pour rôle de coordonner les politiques monétaires nationales, en ayant un droit de regard sur les variations des masses monétaires des Etats membres, de recevoir une part accrue des réserves de toutes natures des banques centrales et de gérer l'ECU en le défendant par rapport aux monnaies tierces. Elle devra être suffisamment autonome par rapport aux Etats membres pour donner à l'Europe la stabilité monétaire et mettre ainsi en place les conditions d'une croissance économique équilibrée et durable. L'ECU, que vous avez créé, monsieur Giscard d'Estaing, symbole très important de la construction européenne, pourrait alors prendre tout son sens et devenir progressivement notre monnaie commune.

De même, dans le domaine de la défense et uniquement sous l'angle de l'adhésion européenne dont a longuement parlé M. Jean-Bernard Raimond, l'Europe doit cesser d'être la « grande muette ».

Le moment est venu de concevoir une communauté de défense entre les peuples français et allemand. Celle-ci peut, seule, être le noyau dur d'une Communauté européenne de sécurité ouverte à nos autres partenaires, et constituant le pilier européen de l'Alliance atlantique, dont l'U.E.O. élargie peut être la structure, comme l'a souligné Loïc Bouvard.

Il faut rappeler à cet égard le succès qu'a représenté l'adoption, la semaine dernière, à La Haye, de la plate-forme de l'U.E.O., rappelant notre engagement commun dans la voie de l'union européenne et affirmant surtout la communauté de destin qui lie nos peuples et nos nations.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. C'est ainsi renforcée que notre Communauté prendra sa dimension politique, nous permettant de jouer pleinement notre rôle dans la liberté et l'indépendance et de remplir notre devoir envers la planète en faisant rayonner, pacifiquement mais fortement, nos valeurs.

L'année 1988 est, en définitive, à la fois, l'année de toutes les difficultés et en même temps de toutes les espérances.

Nous pouvons écrire une nouvelle page, une grande page, de notre histoire commune. J'en ai l'absolue conviction et tous nos efforts y tendent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'homme.

M. Claude Melhuret, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au moment de présenter les perspectives et le bilan du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme, il ne me paraît pas inutile de rappeler que son existence même, qui est une innovation de ce gouvernement, a été contestée par certains, a semblé problématique à d'autres au moment de sa création.

Quelles constatations peut-on faire aujourd'hui ? Tout d'abord que, depuis un an et demi, l'activité de ce département ministériel a été souvent évoquée dans les débats, dans l'actualité de notre pays. Cette charge place son titulaire en première ligne dans bien des combats que nous avons à livrer, sur le plan international, bien sûr, où la promotion des droits de l'homme reste une priorité pour la France, mais aussi sur le plan intérieur.

Dans une société dont nous savons désormais, depuis les années de crise, qu'elle permet une fantastique libération pour beaucoup, mais aussi, hélas ! qu'elle est source d'exclusion pour d'autres et d'intolérance, c'est un engagement important qu'a pris le Gouvernement auquel j'appartiens en créant le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme. Mais cette existence, mon secrétariat d'Etat ne la doit pas seulement à des circonstances passagères. Celui-ci répond, c'est certain, à une évolution en profondeur de l'opinion française, tout particulièrement des jeunes.

Un sondage récent, qui a surpris certains et dont un grand hebdomadaire d'information a fait état, nous apprenait que les Français placent aujourd'hui les droits de l'homme en quatrième position parmi les sujets qu'ils souhaitent voir traités par les responsables politiques. Même si certains d'entre eux manifestent parfois quelque désintérêt à l'égard de la politique, les Français ont conscience que leur démocratie est une valeur commune et que les droits de l'homme en sont le fondement. C'est notre action en ce sens que je voudrais résumer - les droits de l'homme doivent être défendus, approfondis et enseignés - l'action d'hier et l'action de demain.

Cette action s'est ordonnée et s'ordonne autour de quatre grands axes : le travail quotidien, fait de contacts, d'interventions, de soutiens ; la participation à la politique gouvernementale devant certains défis de notre temps - tels que le terrorisme, la toxicomanie, la nouvelle pauvreté ; la promotion des droits de l'homme en France ; les initiatives internationales.

L'action quotidienne consiste d'abord à demeurer constamment informé des problèmes existants par une liaison étroite avec les milieux de défense des droits de l'homme. Mais elle ne se limite pas, bien sûr, à la collecte d'informations : elle consiste aussi à venir en aide, par l'intervention administrative ou par l'octroi de soutiens, notamment financiers.

Chaque jour sont soumises de nombreuses demandes d'interventions en faveur de situations individuelles ou collectives, qui justifient une assistance. Il s'agit le plus souvent de personnes qui ont à faire face à une situation particulièrement critique de demandeurs d'asile, de Français détenus à l'étranger.

A ce jour, près de 5 000 dossiers ont déjà été traités par le secrétariat d'Etat, avec le concours très actif des ministères de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur et des affaires sociales. Dans nombre de cas, des solutions ont pu être apportées à des situations particulièrement douloureuses.

Ce rôle est probablement le moins connu de ceux de cette structure ministérielle. Il est pourtant en train de s'affirmer comme l'un des plus originaux, celui d'une structure de médiation et de conciliation.

A l'intervention administrative s'ajoute le soutien à des initiatives menées en faveur des droits de l'homme - parrainages, déplacements, prises de position, subventions -, lesquelles répondent à des objets très divers : encouragement à la création et au développement de centres d'enseignement sur les droits de l'homme, aides à des associations humanitaires, soutiens à des actions d'insertion des immigrants, sans compter les multiples efforts consentis en faveur de ceux qui militent et qui agissent pour plus de liberté dans le monde.

Le deuxième volet de cette action concerne la participation à la définition de la politique gouvernementale dans un certain nombre de domaines. J'ai ainsi été étroitement associé à l'élaboration de la réponse faite par le Gouvernement à certains défis de notre temps, qui mettent en cause la sécurité, la santé, ou la dignité de nos concitoyens.

Au nombre de ces défis figure le terrorisme, qui porte atteinte au premier des droits de l'homme, le droit à la vie et à la sécurité. J'ai participé à la mise au point de la loi contre le terrorisme qui a, dans le strict respect de notre tradition démocratique, renforcé les moyens de réprimer les actes de terrorisme. Je suis, depuis lors, intervenu plusieurs fois publiquement pour manifester mon engagement dans le combat mené contre le terrorisme.

D'autres défis, très nombreux, doivent être relevés, tels que celui de la toxicomanie.

Le fléau de la drogue touche la liberté, la santé et même la vie de ceux qu'il frappe. Il demande, de toute évidence, à être enrayé. Dans cette perspective, j'ai été associé à la préparation de la loi contre le trafic de drogue qui a renforcé l'arsenal législatif de la lutte contre les trafiquants. J'ai, par ailleurs, contribué à la définition de la politique conduite à l'égard des usagers. Cette politique vise, dans le maintien de la législation existante, à intensifier les actions de prévention et à développer les moyens de traitement.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai enfin souhaité qu'un effort significatif soit entrepris pour soulager la pauvreté, chez nous mais aussi chez ceux qui sont beaucoup plus pauvres que nous. Cette pauvreté est profondément contraire à la dignité de ceux qui la subissent. En dehors du rôle évi-

demment fondamental des pouvoirs publics, dévolu au ministre des affaires sociales, il est essentiel d'appuyer et d'amplifier les efforts irremplaçables des associations d'entraide. C'est pourquoi j'ai souhaité que le Gouvernement prenne l'initiative de nouvelles dispositions fiscales, aujourd'hui adoptées, qui encouragent les dons faits par les entreprises ou les particuliers aux organisations humanitaires.

En outre, et afin de multiplier les soutiens à ces organisations, j'ai suscité la création, par de grands chefs d'entreprise, de la fondation du mécénat humanitaire, destinée à mettre en contact militants des causes humanitaires et dirigeants d'entreprises.

La promotion des droits de l'homme en France a fait l'objet de ma part d'une double orientation : consolider l'acquis des libertés, affronter les problèmes de société.

Pour rendre plus présente encore la cause des droits de l'homme et permettre ainsi un maintien et un enrichissement du débat sur les libertés, j'ai pris, entre autres, deux initiatives : la création de la commission consultative des droits de l'homme, le renouveau de l'éducation civique et aux droits de l'homme dans les lycées.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme constitue une institution inédite dans l'histoire de notre pays. Sa constitution, son domaine de compétence, son mode de fonctionnement et le bilan qu'elle peut déjà présenter attestent qu'elle est appelée à devenir un instrument privilégié de la promotion des droits de l'homme.

Actuellement présidée par Jean Pierre-Bloch, elle est composée de quarante membres. L'ensemble des familles religieuses, philosophiques et politiques de notre pays s'y trouvent représentés.

Quant à son domaine de compétence, particulièrement étendu puisqu'il recouvre aussi bien le champ de mes attributions intérieures que celui de mes attributions extérieures, il fait d'elle un organisme sans équivalent dans le monde.

Le travail de la commission est placé sous le double signe de la liberté et de l'efficacité. Aux termes du décret institutif, il me revenait de choisir les thèmes des débats mais j'ai indiqué d'emblée aux membres de la commission que j'agréerais toutes les propositions que ceux-ci pourraient me faire à cet égard. Cet engagement a été tenu.

Travaillant en pleine indépendance, la commission peut aussi travailler efficacement. Elle dispose de moyens d'information étendus puisqu'elle peut procéder à toutes les auditions qu'elle estime utiles et demander aux ministères concernés la rédaction d'études ou de rapports.

Le bilan de la nouvelle institution se révèle dès à présent substantiel.

D'ores et déjà, une quarantaine de sujets ont été abordés. Les débats qui ont eu lieu à leur propos ont permis une meilleure information réciproque des pouvoirs publics et des milieux de défense des droits de l'homme.

Par ailleurs, j'ai souhaité que l'enseignement des droits de l'homme et l'instruction civique soient développés, renouvelés et adaptés. Il m'a semblé en particulier nécessaire qu'un effort en ce sens soit fait auprès des élèves du secondaire qui sont à l'âge de l'accession à la citoyenneté, ou presque.

Les propositions dont j'avais fait état auprès du ministère de l'éducation nationale ont, après un travail mené en commun par nos deux départements, débouché sur un train de mesures que j'ai publiquement annoncé lors d'une conférence de presse tenue au mois de mai dernier. Ces mesures concernent d'abord les programmes.

A l'ancienne dénomination d'« instruction civique » se substituera celle d'« éducation civique et aux droits de l'homme ». Ce changement de dénomination correspondra à un développement très sensible des programmes qui, pour les classes de première et de terminale, représenteront une part importante des programmes d'histoire et de géographie.

Les questions relevant traditionnellement de l'instruction civique seront précisées et complétées et viendra s'y adjoindre la mention de « problèmes de société ».

L'élaboration de ces programmes s'effectuera en concertation avec la commission nationale consultative des droits de l'homme. Ils entreront en vigueur à la rentrée 1988 pour les classes de première et à la rentrée 1989 pour les classes de terminale.

Parallèlement à la réforme des programmes, sera instituée pour la première fois dans l'histoire de l'école en France une sanction spécifique au baccalauréat de l'enseignement d'éducation civique et aux droits de l'homme.

M. Bruno Gollnisch. C'est l'endoctrinement !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat.

Enfin, un concours annuel sera institué, dès 1988, pour les classes de première, et portera sur les questions enseignées dans le cadre des programmes d'éducation civique et des droits de l'homme. Ce concours portera le nom de René Cassin, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme et prix Nobel de la Paix.

Mais ma tâche ne pouvait se borner à consolider l'acquis de notre tradition démocratique. Il est en effet des problèmes de société, ceux que pose l'évolution rapide des mœurs et des techniques, qui ne s'inscrivent pas directement dans ce cadre et sur lesquels il fallait se pencher.

L'évolution de la structure familiale, la réalité de l'immigration, le développement de l'informatique ou de la procréation artificielle conduisent, entre autres éléments, à repenser le statut, la place ou le droit des personnes, des enfants, par exemple.

L'augmentation du nombre des divorces et le développement de la famille naturelle conduisent à un accroissement très sensible des familles mono-parentales.

Or, de l'avis de tous les spécialistes, un enfant a besoin de ses deux parents et seule une éducation conduite en commun par ceux-ci lui permet d'atteindre son épanouissement.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. C'est évident !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai pris l'initiative d'une loi visant à favoriser l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Cette loi, votée par le Parlement en juillet 1987, concerne les enfants du divorce et les enfants naturels.

Au nombre des problèmes de société figure, malheureusement, la question du racisme. Dès mon entrée en fonctions, j'ai fait de la lutte contre le racisme une de mes priorités et j'ai, par la suite et à de nombreuses reprises, exprimé publiquement ma condamnation sans réserves de tout comportement raciste.

Mais, à la parole, je me suis aussi efforcé de joindre l'action.

J'ai tenu à ce que la loi du 1^{er} juillet 1972 contre le racisme fasse l'objet d'une mise en œuvre systématique. A mon initiative, la chancellerie a adressé le 11 mai 1987 une circulaire demandant au parquet une application stricte de la loi du 1^{er} juillet 1972. Il y est notamment demandé une mise en mouvement systématique de l'action publique dès lors qu'une infraction raciste paraît constituée, et une grande fermeté des réquisitions prises dans ce genre d'affaire.

S'il convient de mieux appliquer la loi existante, il faut aussi réfléchir à son amélioration : j'ai animé une réflexion interministérielle ayant pour objet l'examen des compléments et des améliorations susceptibles d'être apportés au dispositif législatif et réglementaire de lutte contre le racisme.

Engagé dans cette orientation, le Gouvernement a, tout naturellement, accepté lors de la session de printemps 1987, trois amendements parlementaires élargissant le champ d'application de certaines dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1972.

Enfin, sur un plan plus général, j'ai confié le 30 juin dernier à Michel Hannoun, député de l'Isère, une mission d'étude et de proposition sur les phénomènes actuels d'exclusion, au premier rang desquels figure le racisme. La tâche de M. Hannoun consiste à dresser un bilan des diverses pratiques discriminatoires et à proposer des mesures susceptibles de favoriser les activités de tolérance et d'améliorer les relations entre les différentes composantes de la communauté nationale.

En matière internationale, les violations des droits de l'homme sont le fait d'un très grand nombre d'Etats dans le monde. Il fallait se fixer des priorités. S'occuper de tout aurait signifié n'arriver à rien.

Les pays d'Europe de l'Est d'abord, les régimes totalitaires : je me suis attaché à ce que l'opinion publique française soit le plus précisément informée de la situation qui y prévaut et à ce que notre diplomatie y défende les droits de l'homme avec la plus grande vigilance.

Cette action a été menée tant au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qu'auprès de la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. Elle s'est doublée d'initiatives dans le domaine humanitaire.

Disposant d'un représentant permanent pour suivre les travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, je me suis rendu à Vienne pour rappeler très fermement devant la C.S.C.E. l'importance que la France attache à l'application effective des accords d'Helsinki, en particulier aux principes relatifs aux droits de l'homme. Dans cet esprit, j'ai souhaité qu'un véritable saut qualitatif soit obtenu pour le respect de ces accords.

Je n'insisterai pas sur les propositions françaises puisqu'elles ont été évoquées de façon très détaillée par M. le ministre des affaires étrangères.

Par ailleurs, j'ai tenu, lorsque je me suis rendu à Genève auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à mettre l'accent sur une certaine tendance à l'indignation sélective en matière de violations des droits de l'homme et, à cette occasion, j'ai exprimé le souhait qu'une vigilance accrue soit apportée par la commission des droits de l'homme de l'organisation des Nations unies à l'examen de la situation des droits de l'homme dans un certain nombre de pays totalitaires.

Un autre axe de l'action en matière internationale a été la lutte contre le racisme institutionnel établi en Afrique du Sud.

Dès mon entrée en fonction, j'ai, à plusieurs reprises, condamné le système de l'apartheid. Je l'ai fait notamment à la conférence des Nations unies sur les sanctions envers l'Afrique du Sud. Parallèlement, j'ai agi en faveur du maintien et du renforcement des sanctions prises dans le cadre communautaire et bilatéral.

Enfin, j'ai tenu à accorder une aide financière aux victimes de l'apartheid. C'est ainsi que le secrétariat d'Etat a accordé une aide aux communautés noires d'Afrique du Sud. Cette somme a été utilisée pour le développement sur place de l'assistance éducative et sanitaire.

La troisième question, qui a retenu mon attention, concerne les réfugiés qui sont actuellement plus de 12 millions dans le monde.

A cet égard, j'ai réaffirmé très nettement la tradition française de terre d'asile, une tradition que ne doit ni compromettre, ni remettre en cause l'augmentation sensible du nombre des demandeurs d'asile.

M. le ministre des affaires étrangères a même de nouveau expliqué le renforcement des moyens de la commission des recours et de l'O.F.P.R.A.

Quant à la situation des réfugiés dans le monde, elle requiert, bien évidemment, comme je l'ai indiqué au comité exécutif du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, une attention toute particulière et des soutiens accrus. Dans cette optique, le secrétariat d'Etat a contribué à la participation financière française à ce haut-commissariat pour des programmes spéciaux en faveur des réfugiés en Somalie et au Pakistan. Cette contribution sera renouvelée cette année pour d'autres zones géographiques.

Mais le combat de la France pour les droits de l'homme ne peut être un combat solitaire. Il doit se conjuguer avec celui des autres nations d'Europe. C'est dans cet esprit que j'ai pris une part active à la décision française de signer un projet de convention européenne sur la prévention de la torture et autres traitements inhumains et dégradants, comme l'a rappelé M. Bernard Bosson.

Je me rendrai très prochainement à Strasbourg pour signer cette convention au nom du Gouvernement français à l'occasion de la quatre-vingt-unième session du comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Le secrétariat d'Etat a par ailleurs contribué à la définition d'une position française ouverte sur le projet d'extension du droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans le cadre communautaire, nous avons entrepris, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, une action de sensibilisation sur les problèmes posés par l'aide communautaire aux pays du tiers monde. Menée tant auprès des partenaires européens de la France au sein de la C.E.E. qu'auprès de la Commission européenne, cette action tend, en premier lieu, à mieux s'assurer que l'aide alimentaire apportée par la C.E.E. à divers pays du tiers monde arrive bien à ses bénéficiaires et qu'elle n'est pas détournée.

Elle tend, en second lieu, à ce que l'aide au développement prévue par les accords de Lomé, octroyée dans le cadre du fonds européen du développement, ne conduise pas en pratique à financer des projets qui entraînent des mesures contraires aux droits de l'homme, telles que la collectivisation forcée des terres ou les déportations de populations.

Enfin, le secrétariat d'Etat est intervenu dans des situations humanitaires d'urgence en accordant soit une aide directe aux populations concernées, soit un soutien aux actions menées par des associations humanitaires.

J'ai jugé particulièrement nécessaire d'agir lorsque des enfants étaient en cause. A titre d'illustration, je mentionnerai : l'intervention faite avec succès en faveur de 500 enfants abandonnés, et vivant dans des conditions particulièrement précaires, à Madagascar ; l'action conduite pour permettre la venue en France d'un groupe de soixante-douze enfants orphelins du Bangladesh, parrainés par des familles françaises d'accueil ; et les aides financières accordées à l'occasion de catastrophes naturelles, par exemple l'aide de 250 000 francs destinée aux sans-abri de Buenos Aires, lors des inondations qui ont eu lieu l'an passé en Argentine.

L'existence de ces différentes priorités n'exclut évidemment pas d'autres actions ou prises de position concernant la défense des droits de l'homme partout dans le monde.

Ainsi, je suis intervenu pour que des démarches soient effectuées par les Douze auprès des autorités chiliennes, afin que cessent des pratiques aussi intolérables que la torture et les assassinats politiques et que soit mis un terme aux arrestations et aux détentions illégales.

J'ai également porté une attention particulière à la situation du Cambodge. J'ai reçu, à cet égard, des représentants de groupes démocratiques de la résistance cambodgienne et j'ai contribué à la décision prise par le Gouvernement français d'apporter une aide humanitaire aux populations cambodgiennes regroupées dans les camps de la résistance à l'ouest du pays.

J'ai enfin œuvré pour que le Gouvernement accorde une aide financière aux organisations non gouvernementales françaises travaillant dans les zones libérées d'Afghanistan, même si nous devons, à ce titre, encourir un reproche d'ingérence.

Voilà quelques éléments, mesdames, messieurs les députés, du bilan de cette institution qu'est le secrétariat d'Etat, chargé des droits de l'homme.

Bien évidemment, son travail se poursuit, indépendamment d'actions déjà mentionnées qui s'inscrivent dans la durée et qui continuent de mobiliser nos efforts : le travail de la commission des droits de l'homme, dont il sera fait état lors d'une conférence-bilan au début de l'année prochaine ; la mise en œuvre de la réforme de l'éducation civique ; la remise et le suivi du rapport Hannoun ; l'action au sein de l'O.N.U. qui se poursuivra prochainement par une intervention devant la troisième commission de l'assemblée générale ; les modalités des conférences de suivi sur la dimension humaine de la C.S.C.E. ; la poursuite des négociations relatives à l'extension du droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme, sans parler d'autres dossiers, qui sont également à l'étude au secrétariat d'Etat ils concernent principalement les conséquences de certaines évolutions sociologiques ou scientifiques sur le statut, les droits ou la dignité des personnes ; nombre d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une réflexion interministérielle ; certains concernent la jeunesse, d'autres sont liés au développement des techniques nouvelles.

L'action en faveur de la jeunesse doit aujourd'hui s'assigner un double objectif : assurer une meilleure protection de l'enfance, offrir une autonomie accrue aux adolescents de façon à mieux préparer leur accession à l'âge adulte.

Dans cet esprit, diverses orientations sont à l'étude : la lutte contre l'influence néfaste de certaines sectes ; l'action en faveur de l'enfance martyrisée ; l'accroissement des possibi-

lités de participation à la vie associative des mineurs de plus de seize ans et l'encouragement à l'expérience des conseils municipaux de jeunes, entre autres.

Le secrétariat d'Etat réfléchit, par ailleurs, en liaison avec d'autres ministères, aux moyens de maîtriser certaines conséquences du développement de nouvelles technologies telles que la télématique ou la procréation artificielle.

En vous présentant les grandes lignes de mon action passée et de mon action à venir, j'ai voulu, vous l'avez senti, mettre en lumière l'intérêt et l'utilité d'une structure ministérielle spécifiquement chargée des droits de l'homme.

Il est bon et sain que les droits de l'homme fassent l'objet d'une réflexion particulière, qu'ils soient pris en compte et défendus par un membre du Gouvernement dont c'est la tâche exclusive, et que les conciliations inévitables avec d'autres considérations fassent l'objet d'arbitrages, non seulement au sein d'un même département ministériel, mais à l'échelle gouvernementale.

En acceptant la mission qui m'avait été confiée, j'avais le sentiment de relever un défi. Ce défi, j'ai tenté de le surmonter par une action qui a nécessairement impliqué la prise en compte simultanée des objectifs à atteindre et des contraintes inhérentes à toute action gouvernementale, et par une action qui a été souvent discrète, toujours multiforme.

En conscience, je crois pouvoir dire que cette action a fait progresser la cause des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je ferai remarquer au Gouvernement que, au point où nous en sommes dans ce débat, il a théoriquement épuisé tout son temps de parole.

Je me suis permis de vous en informer, tout en sachant que vous serez conduits, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, à répondre malgré tout aux questions qui vous seront posées par les députés. Mais il fallait bien que je le fasse car ces dépassements soulèvent quelques problèmes pour l'organisation de la discussion budgétaire.

La parole est à M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, en ma qualité de rapporteur des services diplomatiques et généraux, je dois formuler une première constatation qui s'impose puisqu'elle a trait à l'évolution même du budget du ministère des affaires étrangères.

Je n'ai pas l'intention de reprendre dans le détail tous les chiffres qui figurent dans mon rapport écrit : je me bornerai à indiquer dans quelle mesure nous avons affaire à un budget « de continuité ». Les calculs sont délicats en la matière, car il faut tenir compte des effets de change et des transferts de compétences. Toute une série de rectifications est nécessaire afin de pouvoir comparer ce qui est comparable. En dépit de toutes les difficultés de calcul, on peut estimer que, hors effets de change et base sur base, le budget de 1988 du ministère des affaires étrangères augmente de 1,38 p. 100, moins que le budget de l'Etat dans son ensemble qui s'accroît de 1,9 p. 100.

Le taux de hausse de 1,38 p. 100 exige d'ailleurs divers commentaires que je vais vous présenter dans un instant, après avoir précisé que la part du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat a très légèrement diminué par rapport à l'année dernière.

En chiffres, les différences ne sont pas considérables. Pratiquement, le budget du ministère des affaires étrangères subit une légère réduction. La progression, de 1,38 p. 100 en francs courants, je le répète, équivaut, en réalité, compte tenu de l'érosion monétaire, à une diminution en francs constants - elle n'est pas gigantesque, certes, mais de l'ordre de 0,6 p. 100.

Sur le fond, en dépit du fameux décret de Carnot, qui confiait le monopole de l'action extérieure de la France au ministère des affaires étrangères, la part de ce dernier dans l'action extérieure de la France n'a pas tendance à augmenter. Elle aurait même plutôt tendance à légèrement se réduire : en 1987, elle était d'un peu plus de 20 p. 100 ; elle sera en 1988 d'un peu moins de 20 p. 100, ce qui pose des problèmes pratiques et de principe assez considérables. A ce sujet, je vous renvoie à mon rapport écrit où vous lirez un petit tableau qui montre la part des différents ministères dans l'action extérieure de la France.

Les chiffres que je viens de vous citer signifient, dans la pratique, pour les agents du ministère, diverses difficultés très concrètes. Tous, nous connaissons des services qui ont du mal à assurer leurs missions. Sans doute, tout cela s'inscrit dans un contexte de rigueur générale, mais la rigueur doit s'imposer à tous de la même façon. Or la rigueur a peut-être été un peu plus loin pour le ministère des affaires étrangères, et elle vient s'ajouter à des problèmes traditionnels - définition de la vocation, et même du « positionnement » du ministère. Les services se heurtent à de véritables problèmes pour accomplir leur travail et pour exécuter leurs tâches. C'est dans cet esprit, pour tirer, en quelque sorte, la sonnette d'alarme, que j'ai pris en commission la position que connaissent mes collègues.

En période de vaches grasses, on peut parfois se dispenser de réfléchir. En revanche, en période de vaches maigres - et j'insiste sur les difficultés pratiques auxquelles se heurtent les services, car elles sont assez démoralisantes et gênent l'action de la France - il faut vraiment réfléchir, se poser des questions sur la façon de gérer le corps des affaires étrangères, sur les moyens en matériel et en personnel nécessaires. Il convient d'adopter un certain nombre d'orientations, même si, bien évidemment, il n'est pas possible de tout bouleverser du jour au lendemain - ce que je ne souhaite certainement pas.

J'ai déjà exprimé certaines déceptions. Elles ne concernent certes pas le choix des actions prioritaires définies par le ministère des affaires étrangères dans ce budget, car ces actions sont tout à fait remarquables et il faut les soutenir. Je pense à la poursuite de l'informatisation notamment. Dans ce domaine, nous avons du retard. La délivrance des visas pose un énorme problème qui oblige à accorder la priorité à ce sujet. L'action prioritaire, c'est aussi un effort supplémentaire en faveur de l'aide au développement, en particulier dans le domaine culturel. Bien évidemment, je suis favorable à un effort supplémentaire en faveur de ce secteur et en faveur des Français de l'étranger qui se heurtent à des difficultés. Sans nul doute, la vocation traditionnelle du ministère est de les représenter et de les défendre.

Néanmoins, je ne peux pas considérer que ces trois éléments, même s'ils sont essentiels, représentent la vocation et la justification fondamentale de toute politique étrangère française. Distribuer des visas est nécessaire, indispensable, bien sûr, et il faut se donner les moyens pour que tout se passe bien. Toutefois la politique étrangère française va malgré tout un peu au-delà !

La rigueur à laquelle nous assistons était l'occasion, à ne pas manquer, de se poser des questions sur l'évolution des différents corps et sur la vocation même du ministère, afin qu'il assure pleinement ce que nous attendons tous de lui, la meilleure représentation de la France à l'extérieur. Ses agents ont à cœur de la servir dans les meilleures conditions possibles, j'en suis persuadé.

S'agissant de la gestion du personnel, diverses améliorations ont été déjà apportées à la situation des différents corps, notamment les secrétaires d'Orient, les secrétaires ou d'autres personnels. Vous lirez cela dans mon rapport. Restent des problèmes d'équilibre de pyramide des âges - notamment pour les ministres plénipotentiaires - que l'évolution normale devrait atténuer. Il n'en demeure pas moins que la situation actuelle du corps est difficile à gérer.

Je crois avoir été l'un des premiers, en commission et ici même, à prendre des mesures pour qu'il n'y ait plus d'intégrations abusives. Rien de plus démoralisant pour un corps que ce qui s'est passé pendant quelques années, avec des parachutages parfois pittoresques. Ils avaient pour effet de « charger » le corps tout à fait au sommet de la hiérarchie et donc de décourager l'ensemble des agents en bloquant les perspectives de carrière. Nous avons mis nous-mêmes un terme à des situations de ce genre. Toutefois, il ne suffit pas de proclamer que l'on ne recrutera plus de non-diplomates, qu'on ne fera pas d'ambassades ou de consulats, pour régler tous les problèmes de la gestion du ministère des affaires étrangères.

A mon avis, il faut aller plus loin en ce qui concerne la gestion du corps, et envisager un autre déploiement géographique de nos représentations à l'étranger. Il s'agit de la nature même de l'institution dont nous parlons. Mieux vaut peut-être disposer de services moins nombreux mais ayant vraiment les moyens de travailler, que davantage de services,

des services partout mais sans moyens d'agir. C'est poser de nouveau, et à cause de la rigueur, le problème du nombre de nos ambassades et de nos consulats. Certes, quand on ferme un consulat ou une ambassade, les premiers à protester, je le sais fort bien, sont les parlementaires qui estiment qu'il est vraiment lamentable pour la France de n'être pas présente partout. Mais si vraiment des gens n'ont plus les moyens de travailler, ne vaut-il mieux concentrer et opérer des choix ? A cet égard, puis-je appeler l'attention sur la solution norvégienne, tout à fait originale. Elle ne consiste pas à se faire représenter dans un pays par l'ambassadeur d'un pays voisin - car cette solution, automatiquement, vexé le pays voisin dans lequel l'ambassadeur n'a pas sa résidence. La Norvège ne peut pas être représentée partout mais, dans nombre de pays, ce pays a des ambassadeurs qui résident à Oslo. Ils se rendent pour des opérations ponctuelles - une négociation, une manifestation, un dossier à traiter - dans les pays auprès desquels ils sont accrédités, et où ils n'ont pas leur résidence.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis. Cette solution est bien meilleure que celle qui consiste à demander à un ambassadeur dans un pays de nous représenter dans un pays voisin. Je vais citer une hypothèse vraiment absurde pour vous montrer que ce n'est pas possible. Comment demander à notre ambassadeur à Rabat de nous représenter aussi à Alger, ou à notre ambassadeur à Alger de nous représenter aussi à Rabat ? J'ai pris exprès un exemple ridicule.

La solution norvégienne, pour des pays où nous n'avons pas des intérêts fondamentaux, représenterait une économie considérable. En même temps, elle permet de conduire des actions et d'assurer la présence nécessaire quand celle-ci est utile.

J'aimerais vous dire aussi quelques mots sur l'avenir du ministère des affaires étrangères. A une époque de rigueur, quand les choses ne vont pas très bien, à un moment où l'on ne peut pas considérer que tous les moyens sont remplis, il faut réfléchir, car c'est l'occasion.

Traditionnellement, car ce n'est pas d'aujourd'hui que le problème se pose, le ministère des affaires étrangères, dans sa représentation des intérêts, de l'image de la France, subit une érosion qui vient de différents côtés.

Elle vient du haut, parce que le monde moderne fait que, par la multiplication des sommets, des contacts entre chefs d'Etat, entre chefs de Gouvernement, le ministère des affaires étrangères prépare, accompagne, suit, sans aucun doute, mais n'est plus en première ligne, et la cohabitation n'a pas arrangé mais a plutôt aggravé cette évolution. Je ne vais pas parler d'un « département sinistré » comme on le dit de régions victimes des intempéries, mais il est vrai que la cohabitation a un peu accru cette difficulté, entraînant une dépossession « normale », du moins automatique du ministère.

Et puis, il y a une érosion qui vient de côté, puisque tous les ministères techniques ont leur propre département des affaires étrangères, et que dans nombre de négociations - dans le domaine des armes, de la sécurité, de l'agriculture - le *leadership* appartient en fait à d'autres ministres que le ministre des affaires étrangères.

Ce que nous souhaitons tous, c'est une coordination, c'est que la voix de la France s'exprime de façon suffisamment claire, et que ce rôle soit dévolu au ministre des affaires étrangères. J'évoque, pour mémoire, les tentatives, sur le plan régional, d'avoir aussi de la politique étrangère ; elles ne vont pas trop loin et il ne faut pas trop s'affoler sur ce point.

Mes chers collègues, dans une situation comme celle-là, j'aurais souhaité et je souhaite pour l'avenir une réflexion sur ce qu'est le ministère des affaires étrangères, ce qu'est la vocation de diplomate. Ce n'est pas en se réfugiant derrière le mot « professionnalisme » qu'on aura réglé les problèmes, parce que ce n'est qu'un mot, et même un alibi qui entrave l'action.

Il faut bien voir que la représentation de la France s'exerce dans trois domaines - le domaine classique, politique, diplomatique - où il s'agit de négocier, domaine considéré traditionnellement comme le plus noble ; mais aussi le domaine culturel et, bien évidemment, celui des droits de l'homme. Je rappelle que, dans certains Etats, le diplomate spécialement chargé de suivre les questions des droits de l'homme n'est pas considéré comme étant dans un corps « à part », mais qu'il est intégré dans les services diplomatiques.

En commission, l'ambassadeur Viot avait émis quelques réflexions sur ce point, fort intéressantes, mais que nous n'avons pas toutes retrouvées dans les conclusions du rapport.

Toujours est-il que la tâche du ministère est tout de même, je le répète, d'assurer la représentation de la France dans ces trois domaines, ou du moins d'assurer une coordination, à égalité avec d'autres ministères. Pour ce qui est de la gestion du corps, j'observe que l'intégration des fonctionnaires de la France d'outre-mer et d'agents issus d'autre corps avait, il faut le reconnaître, apporté quelque chose de positif. Quant à la carrière d'un diplomate, elle serait, à mon avis, beaucoup plus intéressante si elle comportait l'obligation, à des stades différents, d'assurer la seule représentation de la France dans le domaine commercial et économique, puis dans le domaine culturel, l'ambassadeur jouant le rôle de chef d'orchestre. En tout cas, il convient de ne pas se limiter à cette vision un peu « rétractée » de la seule représentation des affaires dites politiques ou diplomatiques.

C'est un vieux sujet, monsieur le ministre ; nous savons tous que la question n'est pas facile, que les problèmes de statut sont effroyablement compliqués, de même que les rapports entre l'économique, le commercial et le diplomatique.

J'aurais souhaité qu'à l'occasion de ce budget de rigueur qui pose des problèmes matériels, un certain nombre de réflexions soient avancées sur ces sujets, réflexions qui me paraissent tout à fait indispensables pour l'avenir.

Je crois que la France a quelque chose à dire dans ce monde. Elle doit le dire de façon coordonnée, claire. Sur l'Europe, sur les droits de l'homme, sur quelques autres sujets, c'est nous que l'on attend, et nous avons quelque chose à dire. La plupart des peuples considèrent, c'est un grand éloge mais c'est une grande responsabilité, que c'est aux Français de parler et que c'est aux Français de proposer. Je serais personnellement très malheureux que notre politique ne soit qu'un commentaire *a posteriori* et perde les moyens et cette vocation à l'initiative, qui fait traditionnellement partie des charges, puisqu'il y en a, mais aussi de l'honneur d'être français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Roland Dumas. Très bien !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Marcel Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président, qui êtes de ce côté-là (*désignant M. le président de la commission des affaires étrangères*), pour 1988, 10 517 millions. Cette année, 10 347 millions. C'est normal : il y a d'autres urgences dans la nation. On le sait. Donc, bien sûr, je voterai, en appuyant très fort, votre budget.

Je vous donnerai le point de vue d'un soldat, qui a beaucoup vu, beaucoup entendu et qui s'inquiète de voir comment peut être faite l'information des mass médias. C'est vrai, on y parle de tout sauf de l'essentiel. Nous avons besoin de nous réveiller, de croire, en fait, besoin de réarmement moral pour affronter les décennies à venir, lorsque l'on constate l'évolution de populations dans le monde. Quand nous avons quitté l'Algérie, elle comptait 10 millions d'habitants. Il y en a 22, maintenant. L'Afrique noire. Quelque 500 millions maintenant. On prévoit peut-être un milliard dans les trente années à venir et c'est un peu partout comme ça. Nous, on est là, on stagne.

Quelques coups de projecteurs. La situation mondiale est un véritable kaléidoscope, aux multiples visages, dans un monde incertain, où ce qui est valable aujourd'hui risque de ne plus l'être demain. La roue tourne très vite, et vous le savez.

Avant-hier, j'ai connu et vécu la France et son empire. Nous aimions servir et nous devenions par le cœur Sénégalais, Centrafricains, Malgaches, voire Vietnamiens, Laotiens, etc. Je me souviens, j'étais parti en Centrafrique, avec la commission de la défense nationale. Il y avait Loïc Bouvard, il y avait Louis Darinot. Les Africains en Centrafrique, dans la région de Bouar, par centaines, descendaient sur la route, en criant : « Bigeard, reviens, Bigeard, reviens ! » Pourquoi ? Parce que j'avais vécu pour ce pays, loin de la France, et si j'avais pu me teindre en noir, je l'aurais fait.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Marcel Bigeard. C'est ça, la véritable lutte contre le véritable racisme !

M. Alain Payroffite. Très bien !

M. Marcel Bigeard. Et je crois que lorsque nous sommes partis, la liberté a fichu le camp avec nous, et ils sont souvent bien plus malheureux. Je vois ce qui se passe à Madagascar et ailleurs, et combien, au fond d'eux-mêmes, disent : si seulement, ils étaient encore là ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Sirgue. Très bien !

M. Marcel Bigeard. Hier, il y avait la France du général de Gaulle, qui, de par sa stature, sa grandeur, était à lui seul la vraie, la grande France, qu'il portait, bien sûr, souvent à bout de bras.

Aujourd'hui, elle est ce qu'elle est, notre France, heureusement encore présente dans ses départements d'outre-mer, à Mururoa, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte, à Djibouti et chez nos amis, à Dakar - Dakar permet d'avoir une base en cas d'intervention dans l'ex-A.O.F. - et puis, de l'autre côté, à Libreville, dans le Centrafrique, le Tchad, où on peut jouer dans l'ex-A.E.F. Tout cela reste en place, et j'en suis heureux.

Notre patrie peut aussi compter sur l'amitié fidèle de bon nombre d'Etats africains, le deuxième cœur de la France.

Monsieur le ministre, j'ai tourné beaucoup et partout. Les ambassadeurs, vous l'avez dit, sont un personnel d'élite. C'est sûr. Mais, vous le savez comme moi, j'en ai connu qui n'avaient pas compris : la grande France, oui, mais dans le contexte actuel, en raison de la situation économique, démographique, etc., il y a beaucoup à faire quand des gens ou des entreprises viennent. Mais, vous l'avez dit, vous surveillez l'affaire.

En ce mois de novembre 1987, nous sommes les bras ballants entre les deux super Grands qui, en fait, décident et imposent leur volonté, et votre rôle, je le sais, n'est pas facile, monsieur le ministre.

La rencontre Reagan-Gorbatchev à Reykjavik avait failli réussir. Les dernières rencontres U.R.S.S.-Etats-Unis ont flanché un moment, puis c'est reparti. L'option zéro, c'est réglé. L'option double zéro, c'est réglé et puis - pourquoi pas ? - demain, les armes à courte portée au-dessus de 500 kilomètres. Tout le monde applaudit. Moi, pas. Je suis très inquiet. Je demande à voir.

L'Europe endormie dans ses pantoufles reste l'arme au pied. Et si demain nos amis allemands, séduits par Gorbatchev et désirant la réunification, s'orientaient vers une autre politique ?

Un sondage : 37 p. 100 des Allemands de l'Ouest font confiance à Gorbatchev contre 15 p. 100 seulement à Reagan et 37 p. 100 estiment que le numéro un soviétique est sincère contre 14 p. 100 à Reagan. C'est triste d'en arriver là !

Il est urgent d'aller de l'avant pour faire cette Europe politique et militaire - 1992, c'est demain et heureusement qu'on a un ministre d'élite qui a beaucoup de punch, qui est jeune, dynamique, manœuvrier, car il y a tellement à faire - une Europe, donc, avec tout de suite une entente sans faille Allemagne-Angleterre-France.

Rien ne sera facile sans un axe Paris-Bonn, le noyau dur, sans faille, une entente claire comme de l'eau de roche. Rien n'est simple. Que voulons-nous ? Que veulent-ils ? Il faut mettre les cartes sur la table.

Eux, ils sont talonnés par les écologistes, les pacifistes et un certain regard vers l'Est - les sondages le disent. Et puis, ils ont tout de même 300 000 G.Is. sur leur sol, 6 000 têtes nucléaires américaines. Pour eux, ça compte.

Un groupe de députés conservateurs britanniques propose un corps d'armée européen - Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg - et ce après l'initiative Kohl d'une brigade franco-allemande. Tout cela c'est bon, ça va dans le bon sens.

Notre Europe des Douze, que fait-elle ? Elle constate, elle frétille. Et pourtant la guerre est là, économique, scientifique, démographique, monétaire, militaire.

L'Europe des Douze : 324 millions d'habitants, chacun le sait, l'U.R.S.S. 284 millions, les U.S.A. 245 millions. Nous sommes encore les plus nombreux. Cette Europe, avec encore

ses richesses, sa matière grise, son passé, sa culture, sa domination encore si récente à travers le monde entrera dans quinze ans, c'est-à-dire demain, dans l'an 2000.

Aujourd'hui, en 1986, elle est là, pantelante, endormie dans ses pantoufles, sans avoir encore compris qu'unie et consciente des dangers qui nous entourent, elle pourrait représenter une force indiscutable et respectée au service de la paix. Aujourd'hui le monde est malade de l'absence de l'Europe.

Allemands, Anglais, Français, Portugais, Espagnols, Italiens et les autres ont marqué l'histoire. Ils ont chacun avec leurs qualités, voire leurs défauts, contribué à être ce qu'est le monde d'aujourd'hui, alors qu'ils en sont absents. Monsieur Bosson, on compte sur vous et vous avez le « pétrole » pour cela.

L'actualité, monsieur le ministre, c'est d'abord le Tchad. Je suis 100 p. 100 d'accord sur ce qui s'est joué. Il fallait éviter une guerre franco-lybienne qui aurait glorifié Khadafi. Il doit continuer à se mesurer à Hissen Habré et à ses troupes d'élite - il faut bien le reconnaître et vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure.

En passant, je dis : bravo à nos militaires français, qui, là comme ailleurs, sont motivés, entraînés, fiers de servir en dehors de l'hexagone. Ils sont tous disponibles pour partir et ils sont fiers d'y aller.

Le Tchad coûte cher à la France, vous le savez. Pour l'instant, cela ne fait que se dessiner. Vous avez parlé de la bande d'Aozou mais rien n'est réglé. Il y aura d'autres problèmes. Je connais bien l'homme qui dirige le Tchad. Croyez-moi, on en reparlera. Mais pour l'instant, ça va.

Le Liban est, en fait, une chasse gardée. Syriens et Iraniens se partagent le Liban, alors que Américains, Anglais, Français, Italiens sont partis à la suite des attentats qui ont été commis au mois d'octobre 1983. Le 23 octobre 1983 exactement, cinquante-sept de nos parachutistes étaient enterrés sous les décombres. Il avait été dit que ce crime ne resterait pas impuni. Il y a, bien sûr, eu un raid aérien sur Balbek - j'avais fait une proposition de résolution signée par soixante-dix députés - qui n'a rien donné. On devait descendre beaucoup de monde. Un berger se trouvait là. Il a été tué, voilà le bilan. Passons !

Enfin, c'est bien triste de voir ce pays divisé. On dit : « Bon, bien, d'accord, réunion du gouvernement libanais. » Mais non ! Non, pour l'instant, ça se passe entre Syriens et Iraniens. Les Syriens veulent déboucher sur la mer. On en est là.

La Nouvelle-Calédonie, c'est autre chose. Le référendum a réussi mais, vous le savez comme moi, rien n'est simple. Le ver est dans le fruit. On a promis, et puis... On en reparlera.

Le golfe Persique, le golfe d'Oman, le détroit d'Ormuz, la guerre Iran-Irak, rien n'est clair. Les armes vendues à l'un et à l'autre sans entente entre ceux du monde libre, l'intervention maritime dans le Golfe, c'est du chacun pour soi, un peu comme à la Bourse en ce moment. Les Américains y sont allés, on a suivi, puis les Anglais. Les Allemands restent là. De même, lors de l'intervention de Reagan sur Tripoli, le monde libre n'était pas uni. Nous avions interdit aux avions américains le survol de notre territoire. Il serait temps qu'on comprenne que la liberté se défend.

Les otages. Chacun s'agit pour obtenir leur libération : Anglais, Américains, Français, alors que l'union permettrait d'imposer notre volonté. C'est triste de voir la façon dont ça se joue. Tous les jours, nos amis à la télévision, les démarches, les contre-démarches. Et si on disait tout simplement : nous, Américains, nous, Français, nous, Allemands, nous, Anglais, nous voulons que ces gens soient libérés, sinon attention ! Croyez-moi, ils feraient peut-être attention ! Les Russes n'en ont pas, d'otages. Quand ils en ont, ils sont vite libérés.

L'U.R.S.S. Il est bon de se rendre à Moscou, d'être bien reçu, d'être honoré, de recevoir un certificat de bonne conduite, je suis d'accord, mais si demain l'U.R.S.S. oriente ses efforts vers le bien-être de son peuple, si demain Gorbatchev retire ses troupes d'Afghanistan, si demain la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Pologne peuvent décider librement de leur sort, si demain le mur de la honte disparaît, si demain les Allemands de l'Ouest et de l'Est peuvent se rencontrer librement, si demain des milliers de prisonniers détenus dans les goulags retrouvent la liberté, si demain les Vietnamiens ne meurent plus en mer de Chine pour retrouver la liberté, si demain l'U.R.S.S. n'exporte plus son marxisme à

travers le monde,... alors, je dirai bravo ! Je le souhaite. Peut-être sont-ils sincères mais je demande à voir. Je le souhaite dans l'intérêt du monde. Avoir toutes ces armes atomiques, pour quoi faire ? Quand on voit Tchernobyl, quand on voit la moindre usine qui explose, on comprend le drame que cela fait. Il faudrait supprimer tout ça, mais ce n'est pas pour demain.

La guerre de 40, c'est terminé. Après la Seconde Guerre mondiale, les Américains sont retournés à leur *business*, nous, nous avons relevé nos ruines, mais en U.R.S.S. cinq millions d'hommes sont restés sous les armes. Elle n'a cessé de faire progresser l'armée qui se trouve la première du monde maintenant. Que veut Gorbatchev ? A mon avis, à moins qu'il ne change, dénucléariser l'Europe et un découplage de l'Europe, avec une Allemagne de l'Ouest à la recherche de la meilleure solution, talonnée par ses écologistes et ses pacifistes.

Les droits de l'homme : j'ai entendu le bruit, vu les démarches faites en Afrique du Sud à propos de notre coopérant Albertini. C'est un compatriote, je suis heureux de le savoir en France, mais...

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Marcel Bigoerd. ... chacun sait ce qui s'est passé. J'ai les dossiers, comme vous.

L'apartheid. Bien sûr, il est inadmissible et criminel de différencier les races, les couleurs, mais la situation évolue de mois en mois dans cette partie du monde, au grand regret d'une grande puissance qui souhaite voir l'effondrement de cette partie stratégique du monde. Il sera bon de s'exciter peut-être davantage sur les droits de l'homme - vous le faites, monsieur le ministre - en Afghanistan, en Angola, dans les goulags et dans ces pays où l'on ne peut s'exprimer. Vous savez qu'il reste vingt-quatre démocraties dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

La politique étrangère, la défense, pour être fortes, doivent s'appuyer sur un pays informé, préparé moralement, prêt à comprendre qu'en dehors de nos problèmes quotidiens il est bon de savoir ce qui se passe dans le monde et que la grandeur d'un pays, sa fierté dépendent de chacun de nous qui avons le privilège de vivre libres, alors que l'actualité, c'est l'affaire Polac, les télé, les scandales à la une, qui risquent de s'amplifier avant les présidentielles.

Personnellement, j'en souffre, et les Français s'interrogent. Oui, la France a besoin d'être prise par le cœur et par les tripes pour retrouver sa fierté et redonner confiance à sa jeunesse.

Vive la France ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas.

M. Roland Dumas. Monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, la tradition veut que le débat budgétaire nous fournisse l'occasion d'une brève discussion de politique étrangère. Je ne veux pas rouvrir celle qui a eu lieu au mois de juin dernier. Mais permettez-moi, disposant de peu de temps, d'aborder le sujet qui est à mes yeux le plus important aujourd'hui, qui nous retiendra dans les semaines et dans les mois à venir, je veux parler de l'accord soviéto-américain sur le désarmement et ses conséquences sur la situation de l'Europe.

Permettez-moi cependant de dire un mot sur le budget, laissant à d'autres orateurs socialistes le soin de le détailler. J'ai pensé qu'il vous serait peut-être plus agréable, monsieur le ministre, de supporter les coups de Mme Neiertz que les miens. *(Sourires.)*

Le 6 novembre 1985, il me revenait de présenter le budget de ce même ministère. C'est assez dire que je connais la difficulté de l'exercice.

La progression d'une année sur l'autre était de 4,06 p. 100, croissance supérieure à celle des dépenses définitives du budget de l'Etat, évaluée à 3,6 p. 100. Au total, sur quatre années, de 1983 à 1986, le budget du ministère des relations extérieures - telle était la dénomination du moment - avait progressé de 18 p. 100, pour 17 p. 100 de croissance du budget de l'Etat.

Le 24 octobre 1986, vous présentiez à votre tour votre premier budget devant l'Assemblée et la commission que j'avais l'honneur de présider.

Je crois que vous étiez satisfait, à l'époque, de signaler une croissance de 3,85 p. 100 d'une année sur l'autre, ce qui n'était, nous le disions alors, qu'une continuité. Ce budget confirmait à nos yeux l'existence d'un bon outil dans l'intérêt de notre diplomatie. Ce qui avait été amorcé se poursuivait donc. La tonalité générale de votre intervention tenait alors en deux expressions : Saluons, disiez-vous, le retour des professionnels et saluons l'augmentation du budget.

Malheureusement, il nous faut aujourd'hui déchanter. Je n'oserais pas parler du « professionnalisme alibi », comme vient de le faire M. Jean-François Deniau. Mais je considère que le professionnalisme fut mis à mal à l'occasion, notamment, de l'élection du directeur général de l'U.N.E.S.C.O.

M. François Loncle. Oh oui !

M. Roland Dumas. Quant à l'augmentation du budget du ministère des affaires étrangères, M. Jean-François Deniau a dit ce qu'il fallait en penser. La commission des affaires étrangères émettant un vote négatif, a sanctionné un budget qui se rétrécit.

M. Jean-François Deniau a d'ailleurs souligné, dans son rapport, l'étendue et les conséquences de la baisse du budget du ministère. Je le regrette autant que vous qui avez manifesté, je reprends votre expression, une « satisfaction relative » ; je le regrette autant que notre rapporteur.

Ce budget augmente en effet, base sur base et hors effets de change, de 1,38 p. 100 tandis que le budget de l'Etat progresse, dans son ensemble, de 1,9 p. 100. Je n'insisterai pas davantage sur cette différence, génératrice de déception et j'en viens à ce que je considérais, il y a un instant, comme le grand problème de l'heure.

La présence de M. Chevardnadze à la télévision aux côtés du président Reagan est, à mes yeux, un signe clair : les Soviétiques feront le nécessaire pour que le sommet ait lieu et qu'il réussisse. Les difficultés qu'a connues M. Gorbatchev et dont témoigne son va-et-vient sur le sommet indiquent à l'évidence que l'enjeu est décisif sur le plan intérieur pour l'équipe au pouvoir à Moscou. Comme à l'ordinaire, les deux super-grands s'appuieront l'un sur l'autre pour résoudre leurs problèmes intérieurs.

Il nous faut reconnaître les aspects positifs de cette rencontre et affirmer qu'à bien des égards elle contient des développements heureux pour l'Europe, si celle-ci sait en tirer toutes les conséquences.

Quels sont ces aspects positifs ?

D'abord, avec l'accord sur les euro-missiles les Soviétiques acceptent enfin les revendications posées par l'O.T.A.N. et que nous, Français, avons approuvées. Il s'agit de l'option zéro qui permet de réduire d'environ quatre cents unités le nombre des têtes nucléaires présentes en Europe. Le couplage de l'Europe aux Etats-Unis est assuré par une communauté de destin et une réalité stratégique évidente : toute attaque soviétique mettrait immédiatement en cause la sécurité américaine. Notre alliance n'est donc pas fonction de la présence de certaines armes. Elle tient à la volonté politique, fondement de la dissuasion. Si besoin en était, nous devons réaffirmer notre attachement à l'Alliance. J'espère que personne n'en doute ici ou ailleurs.

De même devons-nous réaffirmer notre attachement sans réticence au processus de la C.S.C.E. en en provoquant le développement et la relance, chaque fois que cela sera nécessaire. Il semble, par ailleurs, que les deux super-grands soient prêts à aborder la première étape de leurs conversations sur les armes stratégiques, celle qui prévoit une baisse de 50 p. 100 de leurs arsenaux. Je souhaite qu'ils aillent rapidement de l'avant. Une dissuasion peut rester efficace à un niveau plus bas d'armements.

Deuxième thème de mon intervention : l'Europe doit savoir tirer toutes les conséquences de cette situation, que ce soit à l'égard de l'Union soviétique, du grand allié américain ou, surtout, des relations entre pays européens.

L'Union soviétique ne se résume pas à M. Gorbatchev et à sa maestria diplomatique. Elle poursuit en Europe des objectifs constants avec des moyens multiples qui sont tour à tour la diplomatie, la séduction, la menace et le déploiement d'armes. Il appartient à l'Europe de faire savoir que nous entendons assurer la sécurité du vieux continent en renforçant sa cohésion.

Dans les négociations à venir sur les armements en Europe, dans lesquelles elle sera partie prenante, l'Europe doit affirmer clairement qu'elle ne s'engagera que si les

réductions envisagées vont dans le sens de la paix, c'est-à-dire dans celui d'un équilibre effectif et contrôlable à tout moment entre les armes en présence, en particulier dans les domaines chimique et conventionnel.

Notre alliance avec les Etats-Unis reste fondamentale, et elle a donné les preuves de sa solidité. Le découplage redouté par certains comme conséquence de l'accord soviéto-américain et peut-être recherché par l'U.R.S.S. ne s'est pas produit et n'apparaît pas davantage à l'horizon. Les Etats-Unis d'Amérique accueillent favorablement et encouragent la volonté de l'Europe de prendre une part plus grande à sa propre défense. Les liens qui nous attachent aux Etats-Unis d'Amérique datent de plus de deux siècles et ils se nourrissent des valeurs qui inspirent nos démocraties et notre attachement aux droits de l'homme. Rien ne doit altérer cette réalité, mais rien, non plus, ne doit empêcher le déroulement serein des négociations en cours.

Réjoignons-nous enfin de voir les pays européens accomplir de nouveaux pas sur le chemin d'une approche commune de leur sécurité. Déjà, le souci de sécurité commune était inscrit dans l'Acte unique européen, je me permets de le rappeler, au titre III. Aujourd'hui les membres de l'U.E.O. ont adopté un texte qui va dans le même sens, alors que se multiplient les conversations bilatérales sur les questions de sécurité. Je me réjouis d'autant plus que ces conversations aient lieu dans le cadre de l'U.E.O. que cette institution a été créée par le président Pierre Mendès-France au mois d'octobre 1954 et que notre prédécesseur, M. Claude Cheysson, en avait, comme moi-même, préconisé et assuré la réanimation.

Mme Véronique Neiertz et M. François Loncle. Très bien !

M. Roland Dumas. Rappels à cet égard ce qu'a d'essentiel l'annonce par le Président de la République de la création d'un conseil de défense franco-allemand et les potentialités qu'il ouvre pour l'avenir. Ne négligeons pas pour autant le dialogue noué avec notre allié britannique, puissance nucléaire européenne comme la France. Soit enfin les conversations fructueuses engagées avec nos voisins espagnols et italiens, qui doivent progresser.

C'est par une approche pragmatique, mais déterminée, dans tous les domaines - coopération technologique et spatiale, approche commune des négociations à venir, concertation entre nos militaires - que nous travaillons sérieusement à la sécurité en Europe. Ceux qui, comme moi, comme vous sans doute, ont le souci de l'autre Europe, celle de l'Est, car nous devons l'avoir tous, reconnaîtront que c'est là le geste le plus significatif que nous puissions accomplir à son égard.

L'accord soviéto-américain sur les euro-missiles et sur ce qu'il est convenu d'appeler la « double option zéro » a été négocié et conclu sans que l'Europe, pourtant directement concernée, ait eu son mot à dire. Elle fut tout au plus informée. Une nouvelle perspective s'offre au monde et la rencontre Reagan-Gorbatchev du 9 décembre prochain ne devrait être qu'un prélude à de nouvelles avancées sur la voie du désarmement mondial. L'Europe ne doit pas être frileuse, mais, au contraire, s'affirmer.

Vous-même et vous, monsieur le ministre délégué, avez évoqué le sommet de Copenhague et la perspective de 1992 pour nous montrer les difficultés qui nous attendent. Mais la

vraie question n'est-elle pas de savoir ce que la France propose pour sortir de ces difficultés, comme elle le fit à Fontainebleau, en profitant notamment de la perspective de la présidence allemande à partir de janvier 1988 ? Que devient dans ce domaine, comme dans d'autres, ce que M. Jean-François Deniau a appelé, voilà quelques minutes, la vocation de la France à l'initiative ?

Dans le domaine de la sécurité, c'est la même chose. Organisons donc, dans le cadre européen, une grande réflexion sur les problèmes de la sécurité collective en Europe.

Votre bilan, messieurs, en matière de construction européenne, ces dix-huit derniers mois, est, permettez-moi de vous le dire, trop maigre pour que je nourrisse le moindre espoir à ce sujet. Il ne suffit pas, comme vous venez de le faire, monsieur le ministre délégué, de se vanter du travail accompli par vos prédécesseurs ou d'évoquer l'*Hymne à la joie* pour affirmer que l'Europe a avancé de façon décisive pendant cette période. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Roland Dumas. Je conclus précisément sur ces mots : L'Europe aborde l'âge adulte ; c'est à la France qu'il incombe d'y apporter une contribution décisive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères ; Premier ministre : Droits de l'homme ; Francophonie.

Annexe n° 1. - *Affaires étrangères*, M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial ; avis n° 962, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I. - *Affaires européennes*, de M. Jean-Marie Daillet ; tome II. - *Relations culturelles et francophonie*, de M. Xavier Deniau ; tome III. - *Services diplomatiques et généraux*, de M. Jean-François Deniau ; tome XII. - *Droits de l'homme*, de M. Claude-Gérard Marcus ; avis n° 963, tome I, de M. Loïc Bouvard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN